

**FIDA****FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE****Conseil d'administration – Soixante-quinzième session**

Rome, 22-23 avril 2002

ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS DU FIDA AU 31 DÉCEMBRE 2001

1. Le Conseil d'administration est invité à examiner les états financiers ci-joints (appendices A à H) ainsi que le rapport y relatif du Commissaire aux comptes, en vue de les soumettre au Conseil des gouverneurs pour approbation. Les états financiers ont été établis en conformité avec les normes comptables recommandées par l'International Accounting Standards Committee.
2. Conformément aux dispositions de l'article 6, section 11, de l'Accord portant création du FIDA, lesdits états financiers feront partie du Rapport annuel du Fonds pour 2001 et, comme les années précédentes, une note y sera jointe pour indiquer qu'ils ont été soumis par le Conseil d'administration au Conseil des gouverneurs, accompagnés d'une recommandation d'approbation.
3. Les états financiers font apparaître les principaux points suivants:

État des activités et des variations de l'actif net (appendice A)

- a) Les placements ont accusé une perte nette de 42,9 millions de dollars des États-Unis (USD) en 2001, contre une perte nette de 47,0 millions de USD en 2000. L'on trouvera une analyse des pertes enregistrées à la note 3 de l'appendice H des états financiers.
- b) Le produit des intérêts et commissions de service perçus sur les prêts s'est chiffré à 42,3 millions de USD en 2001, contre 44,3 millions de USD en 2000. Le Fonds ne comptabilise pas les intérêts et commissions de service dus et non réglés depuis plus de 180 jours. En 2001, ces sommes ont représenté 2,4 millions de USD, contre 2,7 millions de USD en 2000.
- c) Le sous-total des charges d'exploitation - déduction faite de 638 000 USD (2000 - 869 000 USD) de dépenses afférentes au Programme de transformation stratégique (précédemment appelé Programme de reconfiguration des processus) - s'est chiffré à 49,2 millions de USD au regard d'une prévision budgétaire de 52,3 millions de USD. En outre, une charge de 4,3 millions de USD représentant le troisième des cinq versements pour financer les déficits de l'assurance médicale après cessation de service a été imputée à l'exercice 2001.



- d) Le FIDA participe à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) depuis 1997 (en application de la résolution 101/XX de la vingtième session du Conseil des gouverneurs). En 2001, il a été comptabilisé une charge nette (avant effets de change) de 97,5 millions de USD (contre 74,5 millions de USD en 2000), qui représente la part qui revient au FIDA, telle qu'elle a été approuvée en 2001, du coût total cumulé des allègements de dettes accordés au 31 décembre 2001 (204,4 millions de USD). Comme indiqué à l'appendice G, le montant des allègements de dettes accordés jusqu'à présent se chiffre à quelque 10,8 millions de USD au titre du principal, plus 4,2 millions de USD au titre des intérêts. Le solde interviendra pendant la période 2002-2037.
- e) Conformément à une nouvelle norme comptable, le Fonds a modifié en 2001 le traitement comptable des prêts, dont le montant apparaît désormais sur la base du coût après amortissement, déduction faite d'une provision pour dépréciation latente lorsqu'un prêt n'est pas intégralement remboursé conformément à l'échéancier initial. Précédemment, les prêts étaient comptabilisés sur la base de leur coût. Un montant de 75,0 millions de USD a été déduit du solde d'ouverture du revenu net pour refléter l'impact de cette nouvelle norme sur les exercices antérieurs. En 2001, il a été enregistré une variation positive nette de cette provision de 2,8 millions de USD, ce qui laisse un solde de 72,2 millions de USD.

État des variations de l'excédent cumulé (appendice A1)

Cet état satisfait aux prescriptions de la norme comptable internationale n° 21 qui stipule que le solde des variations de change doit être porté sur l'état des activités et des variations de l'actif net, au lieu de figurer au bilan comme dans les comptes des années passées. Cette mesure a été approuvée en 1995.

L'excédent cumulé résulte de la différence entre les produits et les charges, le solde des variations de change et les engagements nets cumulés au titre de l'Initiative pour la réduction de la dette.

Bilan (appendice B)

Les provisions constituées par le Fonds pour les arriérés de contributions des membres se décomposent comme suit:

Milliers de USD

Billets à ordre	106 082
Sommes à recevoir	<u>89 583</u>
	195 665

Ces chiffres figurent à l'appendice B et sont ventilés par État membre dans les notes 6 et 7 de l'appendice H.

Il convient de noter qu'au 31 décembre 2001, 13 pays accusaient des arriérés de paiement de 180 jours ou plus sur leurs prêts et que ceux-ci se trouvaient donc en situation de non-comptabilisation. Le seuil de non-comptabilisation a été ramené de 300 jours en 2000 à 180 jours en 2001 pour aligner les pratiques du Fonds sur celles suivies par d'autres institutions financières internationales (IFI). On trouvera des précisions sur les pays et les montants en cause dans la note 8 de l'appendice H.

Dans le cas des contributions des membres comme dans celui des prêts, le Fonds s'emploie sans relâche à éliminer tous les arriérés.

État des flux de trésorerie (appendice C)

L'appendice C a été préparé conformément à la norme comptable internationale n° 7 (révisée). Il donne le détail des mouvements de trésorerie et des opérations de placement (à l'exception des actions) figurant au bilan.

État des ressources disponibles pour engagement (appendice D)

Cet état présente tous les avoirs en monnaies librement convertibles qui peuvent être considérés comme des ressources disponibles pour engagement, conformément à la politique adoptée à la trente-quatrième session du Conseil d'administration. Il y a lieu de noter qu'en 2001, le Fonds a recouru pour la première fois au pouvoir d'engagement anticipé, les ressources ordinaires n'étant pas suffisantes pour couvrir les engagements au titre des prêts et des dons.

État des contributions des membres et des contributions spéciales (appendice E)

Cet appendice présente globalement les contributions aux ressources initiales du Fonds, ainsi qu'aux première et deuxième reconstitutions, étant donné qu'elles ont été intégralement tirées et que tous les montants non réglés ont été divulgués (voir l'appendice H: Notes relatives aux états financiers). Il donne aussi des précisions sur les contributions aux troisième, quatrième et cinquième reconstitutions.

État récapitulatif des prêts (appendice F)

Cet état montre la position de chaque emprunteur auprès du Fonds avec une ventilation entre les prêts libellés en USD et les prêts libellés en droits de tirage spéciaux (DTS).

État récapitulatif des engagements au titre de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (appendice G)

Cet appendice présente une ventilation par pays des allègements de dettes consentis à ce jour et des allègements que le Fonds s'est engagé à accorder à l'avenir, avec l'autorisation du Conseil d'administration.

4. Les états financiers relatifs à l'exercice 2001 seront examinés en détail lors d'une réunion du Comité de vérification des comptes qui se tiendra le 15 mars 2002. Le président du Comité présentera officiellement à la soixante-quinzième session du Conseil d'administration les conclusions du Comité concernant ces états.

Recommandation

5. En conséquence, le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter la décision suivante:

“En application de l'article XII, paragraphe 6, du Règlement financier du FIDA, le Conseil d'administration a examiné les états financiers du Fonds pour 2001 ainsi que le Rapport y relatif du Commissaire aux comptes, et a décidé de les soumettre au Conseil des gouverneurs pour approbation”.



FONDS INTERNATIONAL DE
DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

ÉTATS FINANCIERS

pour les exercices clos le 31 décembre 2001 et le 31 décembre 2000

- Appendice A - État des activités et des variations de l'actif net**
 - Appendice A1 - État des variations de l'excédent cumulé**
 - Appendice B - Bilan**
 - Appendice C - État des flux de trésorerie**
 - Appendice D - État des ressources disponibles pour engagement**
 - Appendice E - État des contributions des membres et des contributions spéciales**
 - Appendice F - État récapitulatif des prêts**
 - Appendice G - État récapitulatif des engagements au titre de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés**
 - Appendice H - Notes relatives aux états financiers**
- Rapport du Commissaire aux comptes**

Dans les présents états financiers, les codes utilisés pour les devises sont ceux de la norme internationale 4217 établie par l'Organisation internationale de normalisation (ISO), à Genève, et le DTS. Les notes relatives aux états financiers (appendice H) font partie intégrante des états financiers.



État des activités et des variations de l'actif net
pour les exercices clos le 31 décembre 2001 et le 31 décembre 2000
(en milliers de dollars des États-Unis)

Appendice A

	2001	2000
Variations de l'actif net		
(Diminution)/augmentation de la valeur des contributions nettes	213 349	3 386
(Diminution)/augmentation des contributions complémentaires	3 404	(244)
Contributions spéciales reçues	0	0
Augmentation des dons approuvés moins annulations	(26 274)	(31 443)
	190 479	(28 301)
Produits		
Produit des prêts (note 8)	42 323	44 288
Perte nette sur les placements – FIDA (note 3)	(42 856)	(46 966)
Total des produits	(533)	(2 678)
Charges d'exploitation		
Rémunération du personnel (salaires et prestations) (note 12)	(26 053)	(24 373)
Autres dépenses de fonctionnement et d'administration	(7 736)	(7 749)
Institutions coopérantes et consultants	(13 750)	(12 677)
Sessions du Conseil des gouverneurs et du Conseil d'administration et autres réunions officielles	(1 701)	(1 413)
Programme de transformation stratégique (Programme de reconfiguration des processus)	(638)	(869)
Sous-total	(49 878)	(47 081)
Provision pour couverture médicale après cessation de service (note 12)	(4 300)	(4 300)
Total des charges imputables aux engagements au titre de l'Initiative PPTE (notes 2 et 9)	(97 509)	(74 521)
Provision pour dépréciation latente des prêts (note 8 c))	2 758	0
Total des charges d'exploitation	(148 929)	(125 902)
Revenu net, moins charges d'exploitation	(149 462)	(128 580)
Solde des variations de change	(187 540)	(264 266)
Transfert à l'excédent cumulé	(337 002)	(392 846)
Diminution de l'actif net	(146 523)	(421 147)
Actif net en début d'exercice	5 234 252	5 655 399
Ajustement de l'excédent cumulé (provision pour dépréciation latente des prêts)	(74 995)	0
Actif net ajusté en début d'exercice	5 159 257	0
Actif net en fin d'exercice	5 012 734	5 234 252
Rapprochement des variations de l'actif net résultant des opérations d'exploitation		
Décaissements de prêts	299 584	285 144
Remboursements de prêts	(128 036)	(132 858)
Variation de la provision cumulée pour l'Initiative PPTE	(94 586)	(73 562)
Variation de la provision cumulée pour dépréciation latente des prêts	2 758	0
	79 720	78 724
Effet des variations de taux de change sur les prêts	(103 321)	(145 672)
Diminution nette de l'encours des prêts	(23 601)	(66 948)
Augmentation (diminution) des montants nets à recevoir des contributeurs	95 304	(42 201)
Diminution nette des billets à ordre des contributeurs	(74 797)	(56 982)
Variation des encaisses et des placements	(135 413)	(252 488)
Diminution nette des autres sommes à recevoir et à payer	(8 016)	(2 528)
Variation de l'actif net	(146 523)	(421 147)



État des variations de l'excédent cumulé
pour les exercices clos le 31 décembre 2001 et le 31 décembre 2000
(en milliers de dollars des États-Unis)

Appendice A1

	Excédent provenant de l'exploitation	Effet des opérations de change ^{1/}	Excédent cumulé total
Solde d'ouverture (retraité) au 1^{er} janvier 2000 (note 2)	1 923 828	279 677	2 203 505
Revenu net moins charges d'exploitation avant effets de change	(128 580)		(128 580)
Solde des variations de change ^{1/}		(264 266)	(264 266)
Excédent cumulé au 31 décembre 2000	1 795 248	15 411	1 810 659
Ajustement pour modification du traitement comptable des prêts (note 2 a))	(74 995)		(74 995)
Excédent cumulé au 1^{er} janvier 2001	1 720 253	15 411	1 735 664
Revenu net moins charges d'exploitation avant effets de change	(149 462)		(149 462)
Solde des variations de change ^{1/}		(187 540)	(187 540)
Excédent cumulé au 31 décembre 2001	1 570 791	(172 129)	1 398 662

^{1/} Voir l'appendice H, note 2 d).



FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Bilan
au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2000
(en milliers de dollars des États-Unis)

Appendice B

Actif			Passif, contributions, excédent cumulé et Réserve générale	
	2001	2000	2001	2000
Encaisses bancaires	71 702	60 149	Passif	
Placements (notes 2 a) et 3)	1 884 305	2 062 942	Sommes à payer sur achats de valeurs	64 373
			Charges à payer	35 343
			Dons non décaissés	64 771
			Autres fonds dus	15 513
Encaisses et placements soumis à restriction (note 4)	48 343	32 630	Provision pour couverture médicale après cessation de service	13 730
				193 730
Billets à ordre des contributeurs (note 6)	398 598	473 395		
Moins: Provision (note 5 h))	(106 082)	(106 082)	Contributions, excédent cumulé et réserve générale	
	292 516	367 313	Contributions des membres du FIDA (appendice E et note 5)	3 742 986
Sommes à recevoir des contributeurs (note 7)	237 107	141 776	Moins: Provision (note 5 h))	(195 655)
Moins: Provision (note 5 h))	(89 583)	(89 555)		3 547 331
	147 524	52 221	Contributions spéciales FIDA	20 139
Autres sommes à recevoir				20 139
Produits à recevoir sur prêts	12 313	12 996	Contributions complémentaires FIDA	45 029
Produits à recevoir sur placements (FIDA)	19 489	18 935	Initiative PPTE, FBS ^{2/} , espèces	(21 930)
Produits à recevoir sur placements (Initiative PPTE)	55	90		
Sommes à recevoir sur cessions de valeurs	5 229	24 693		
Divers	5 624	4 603		23 099
Autres fonds à recevoir	7 107	10 845		19 695
	49 817	72 162	Contributeurs PSA – phase I (appendice E et note 5)	288 859
Prêts (note 8 et appendice F)			Moins: Provision (note 5 h))	(10)
Prêts approuvés, moins annulations, au titre du Programme ordinaire du FIDA et du PSA ^{1/} (note 8)			Contributeurs PSA – phase II	62 364
2001 – 6 231 849 USD			Contributions spéciales PSA	209
2000 – 6 084 000 USD				351 422
Prêts en vigueur	5 691 267	5 436 779		3 941 991
Moins: Solde non décaissé	(1 607 782)	(1 503 394)		3 725 238
Remboursements	(1 109 549)	(1 027 677)	Excédent cumulé total (appendice A1)	1 398 662
Encours des prêts (note 8)	2 973 936	2 905 708		1 810 659
Moins: Provision cumulée pour dépréciation latente des prêts (note 8)	(72 237)	0	Moins: Dons FIDA (notes 2 a) et 10)	(422 919)
Moins: Provision cumulée au titre de l'Initiative PPTE (note 9)	(189 442)	(94 856)		(396 645)
Encours net des prêts	2 712 257	2 810 852	Réserve générale (note 11)	95 000
				95 000
			Actif net	5 012 734
				5 234 252
	5 206 464	5 458 269		5 206 464
				5 458 269

^{1/} Programme spécial pour les pays de l'Afrique subsaharienne touchés par la sécheresse et la désertification.

^{2/} Fonds belge de survie pour le tiers monde.



État des flux de trésorerie ^{1/}		Appendice C	
pour les exercices clos le 31 décembre 2001 et le 31 décembre 2000			
(en milliers de dollars des États-Unis)			
	2001	2000	
Flux de trésorerie provenant des investissements dans les activités de développement			
Décassements de prêts	(299 584)	(285 144)	
Remboursements du principal de prêts	128 036	132 858	
Décassements de dons	(27 024)	(27 316)	
Transfert de montants provenant des fonds soumis à restriction pour décaissements de dons	0	228	
Fonds soumis à restriction destinés aux paiements à d'autres institutions	(4 504)	0	
Transfert de dons d'assistance technique sur les fonds soumis à restriction	(3 842)	0	
Transfert de fonds en faveur de l'Initiative PPTE	(4 000)	(6 670)	
Flux nets de trésorerie investis dans les activités de développement	(210 918)	(186 044)	
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Paiements reçus des États membres			
- Billets à ordre mis en recouvrement	158 121	76 255	
- Contributions à la deuxième reconstitution	5	0	
- Contributions à la troisième reconstitution	629	100	
- Contributions à la quatrième reconstitution	13 464	21 263	
- Contributions à la cinquième reconstitution	26 150	0	
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	198 369	97 618	
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation			
Intérêts perçus et plus-values nettes réalisées	43 667	99 390	
Dividendes perçus sur les actions	13 812	11 640	
Montant net des achats d'actions	(31 167)	(280 176)	
Autres produits des placements	2 881	30 962	
Intérêts perçus sur les prêts	42 109	43 988	
Entrées/(sorties) au titre des postes divers et autres fonds	5 511	(5 814)	
Paiements au titre des dépenses administratives et des frais de placements	(64 303)	(59 720)	
Transfert de la provision pour couverture médicale après cessation de service aux caisses soumises à restriction	0	(4 853)	
Gain de change sur opérations	122	260	
Flux de trésorerie produits/(requis) par les activités d'exploitation	12 632	(164 323)	
Effets des variations de change sur les encaisses et les placements, à l'exclusion des actions	(40 673)	(88 685)	
Diminution nette des encaisses et équivalents non soumis à restriction	(40 590)	(341 434)	
Encaisses et équivalents non soumis à restriction en début d'exercice	1 240 670	1 582 104	
Encaisses et équivalents non soumis à restriction en fin d'exercice	1 200 080	1 240 670	
DONT:			
Encaisses non soumises à restriction	71 702	60 149	
Placements non soumis à restriction, à l'exclusion des actions	1 128 378	1 180 521	
	1 200 080	1 240 670	
Rapprochement du revenu net et de la trésorerie nette requise par les activités:			
Revenu net moins charges d'exploitation	(149 462)	(128 580)	
Mise en concordance du revenu net et de la trésorerie nette provenant de l'exploitation:			
- augmentation/(diminution) du produit à recevoir sur les prêts et placements	18 685	(10)	
- augmentation/(diminution) des autres sommes à recevoir	5 511	(5 815)	
- (diminution)/augmentation des autres sommes à payer	(39 818)	25 792	
- produit des encaisses et placements soumis à restriction	430	295	
- plus-values latentes sur les actions	21 345	185 874	
- charge nette au titre de l'Initiative PPTE	97 509	74 521	
- variation de la valeur comptable des actions	55 794	(316 660)	
- variation de la provision pour dépréciation latente des prêts	(2 758)	0	
- provision pour couverture médicale après cessation de service	5 274	0	
- gains de change sur opérations	122	260	
Flux nets de trésorerie produits/(requis) par les activités d'exploitation	12 632	(164 323)	

1/ Voir l'appendice H, note 2 g).

État des ressources disponibles pour engagement ^{1/}
 au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2000
 (en milliers de dollars des États-Unis)

Appendice D

		2001	2000
Avoirs disponibles en monnaies librement convertibles	Encaisses	71 702	60 149
	Placements	1 884 305	2 062 942
	Billets à ordre - États membres	374 099	448 126
	Contribution anticipée de la Norvège à la cinquième reconstitution, autorisée par le pays à figurer dans les ressources engageables (note 5 f))	0	5 469
	Autres sommes à recevoir	49 818	72 072
			2 379 924
Moins	Charges à payer	115 227	150 061
	Réserve générale	95 000	95 000
	Prêts entrés en vigueur non décaissés	1 607 782	1 503 394
	Prêts approuvés et signés mais non encore entrés en vigueur	225 772	365 206
	Dons non décaissés	49 919	47 463
		1 883 473	1 916 063
	Tirages sur billets à ordre au titre des contributions initiales qui n'ont pas été réglés	43 075	43 075
	Tirages sur billets à ordre au titre des contributions à la première reconstitution qui n'ont pas été réglés	41 370	41 370
	Tirages sur billets à ordre au titre des contributions à la deuxième reconstitution qui n'ont pas été réglés	5 002	5 002
	Tirages sur billets à ordre au titre des contributions à la troisième reconstitution qui n'ont pas été réglés	20 795	27 694
	Billets à ordre d'États membres qui n'ont pas encore été mis en recouvrement (voir note 2 c) iii))	0	2 892
	Tirages sur billets à ordre au titre de la phase I du PSA qui n'ont pas été réglés	10	10
		110 252	120 043
		2 203 952	2 281 167
	Ressources disponibles pour engagement		175 972
Moins	Prêts non encore signés	314 811	282 015
	Dons non encore signés	14 852	18 032
Ressources nettes disponibles avant engagements anticipés		(153 691)	67 544
Engagements anticipés approuvés à la 72^e session du Conseil d'administration		69 600	
Engagements anticipés approuvés à la 73^e session du Conseil d'administration		100 133	
Engagements anticipés approuvés à la 74^e session du Conseil d'administration		205 800	
		375 533	
Moins	Retours d'engagements pendant l'exercice	(221 842)	
Engagements anticipés reportés		153 691	
Montant net des ressources disponibles pour engagement		0	67 544

1/ Voir appendice H, notes 2 c), 6 et 7.

État des contributions des membres et des contributions spéciales^{1/}
au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2000

Appendice E
Membres - Catégorie I

	Contributions initiales, première et deuxième reconstitutions	Troisième reconstitution					
		Instruments déposés ^{2/}		Paiements-Équivalent en USD			
		Monnaie	Montant	Équivalent en USD	Espèces	Billets à ordre	Total
Allemagne	151 806 996	DTS	28 841 959	38 664 588	38 664 588		38 664 588
Australie	20 350 516	AUD	10 534 275	6 766 852	6 296 033	470 819	6 766 852
Autriche ^{3/}	17 361 041	EUR	5 811 703	5 898 683	5 898 683		5 898 683
Belgique ^{3/}	35 949 263	EUR	9 052 877	9 466 263	9 466 263		9 466 263
Canada	78 727 037	CAD	26 983 253	18 236 878	15 288 816	2 948 062	18 236 878
Danemark	25 967 094	DKK	67 577 314	9 472 117	9 472 117		9 472 117
Espagne	4 966 000	USD	1 435 159	1 435 159	1 435 159		1 435 159
États-Unis	459 874 400	USD	82 800 000	82 800 000	82 800 000		82 800 000
Finlande ^{3/}	13 040 503	EUR	6 160 459	6 595 529	6 595 529		6 595 529
France ^{3/}	89 292 984	EUR	30 999 587	31 154 076	26 404 776	4 749 300	31 154 076
Grèce ^{4/}		USD	600 000	600 000	600 000		600 000
Irlande ^{3/}	2 556 419	EUR	654 349	820 849	820 849		820 849
Italie ^{3/}	82 890 395	EUR	17 823 004	28 079 860	28 079 860		28 079 860
Japon	186 773 731	JPY	5 096 008 994	41 764 975	41 764 975		41 764 975
Luxembourg ^{3/}	944 574	EUR	236 167	238 431	238 431		238 431
Norvège	63 693 719	NOK	110 723 560	16 842 864	16 842 864		16 842 864
Nouvelle-Zélande	4 593 709	NZD	2 102 069	1 264 829	1 264 829		1 264 829
Pays-Bas ^{3/}	119 344 690	EUR	19 384 984	19 660 180	19 660 180		19 660 180
Portugal ^{5/}							
Royaume-Uni	64 269 514	GBP	11 305 433	17 761 620	14 908 468	2 853 152	17 761 620
Suède	68 671 403	SEK	137 458 556	17 063 378	17 063 378		17 063 378
Suisse	41 497 300	CHF	16 270 000	11 692 082	11 692 082		11 692 082
Sous-total, Catégorie I							
31 décembre 2001	1 532 571 288			366 279 213	355 257 880	11 021 333	366 279 213
31 décembre 2000	1 532 571 288			368 897 808	324 820 740	44 077 068	368 897 808

Membres - Catégorie II

	Contributions initiales, première et deuxième reconstitutions *	Troisième reconstitution					
		Instruments déposés ^{2/}		Paiements-Équivalent en USD			
		Monnaie	Montant	Équivalent en USD	Espèces	Billets à ordre	Total
Algérie	37 580 000	USD	12 000 000	12 000 000	9 912 000	2 088 000	12 000 000
Arabie saoudite	333 778 000	USD	30 000 000	30 000 000	30 000 000		30 000 000
Émirats arabes unis ^{6/}	47 180 000	USD	1 000 000	1 000 000	826 000	174 000	1 000 000
Gabon ^{6/}	2 801 000	USD					
Indonésie	10 059 000	USD	6 900 000	6 900 000	6 900 000		6 900 000
Iran ^{6/}	124 750 000	USD	4 000 000	4 000 000	1 600 000		1 600 000
Iraq ^{6/}	53 099 000	USD					
Jamahiriya arabe libyenne ^{6/}	36 000 000	USD	16 000 000	16 000 000		16 000 000	16 000 000
Koweït	117 041 000	USD	14 000 000	14 000 000	14 000 000		14 000 000
Nigéria ^{6/}	76 459 000	USD	10 000 000	10 000 000	5 830 000	4 170 000	10 000 000
Qatar ^{6/}	27 980 000	USD	1 000 000	1 000 000			
Venezuela	132 489 000	USD	28 000 000	28 000 000	28 000 000		28 000 000
Sous-total, Catégorie II							
31 décembre 2001	999 216 000			122 900 000	97 068 000	22 432 000	119 500 000
31 décembre 2000	999 216 000			122 900 000	69 492 880	49 407 120	118 900 000

* Une contribution spéciale de 20 millions de USD versée par le Fonds de l'OPEP au titre de la première reconstitution des ressources du FIDA figure parmi les contributions des membres de la catégorie II à ladite reconstitution.

État des contributions des membres et des contributions spéciales ^{1/}
au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2000

Appendice E
Membres – Catégorie III

Contributions initiales, première et deuxième reconstitutions	Troisième reconstitution						
	Équivalent en USD	Instruments déposés ^{2/}		Équivalent en USD	Paievements-Équivalent en USD		
		Monnaie	Montant		Espèces	Billets à ordre	Total
Afghanistan	93						
Afrique du Sud ^{16/}							
Albanie ^{7/}							
Angola ^{8/}		USD	20 000	20 000	20 000		20 000
Antigua-et-Barbuda ^{8/}							
Argentine	1 900 016	USD	3 000 000	3 000 000	3 000 000		3 000 000
Arménie ^{9/}							
Azerbaïdjan ^{10/}							
Bangladesh	1 456 030	USD	500 000	500 000	500 000		500 000
Barbade	2 000	USD	1 000	1 000	1 000		1 000
Belize ^{11/}	5 000	USD	100 333	100 333	100 333		100 333
Bénin	30 000	USD	20 000	20 000	20 000		20 000
Bhoutan	1 000	USD	25 000	25 000	25 000		25 000
Bolivie		USD	300 000	300 000	300 000		300 000
Bosnie-Herzégovine ^{10/}							
Botswana	35 000	USD	50 000	50 000	50 000		50 000
Brésil ^{12/}	13 504 305	USD	7 000 000	7 000 000	7 000 000		7 000 000
Burkina Faso	10 000	USD	20 000	20 000	20 000		20 000
Burundi	19 861	USD	50 000	50 000	50 000		50 000
Cambodge ^{7/}							
Cameroun	204 886	USD	100 000	100 000	100 000		100 000
Cap-Vert	1 000	USD	10 000	10 000	10 000		10 000
Chili	50 000	USD	55 000	55 000	55 000		55 000
Chine	3 838 534	USD	8 000 000	8 000 000	8 000 000		8 000 000
Chypre	62 000	USD	25 000	25 000	25 000		25 000
Colombie	10 000	USD	60 000	60 000	60 000		60 000
Comores ^{6/}	29 291						
Congo	148 092						
Congo, R.D. du	27 691						
Cook, Îles ^{9/}							
Corée, République de	739 032	USD	2 000 000	2 000 000	2 000 000		2 000 000
Corée, R.P.D. de ^{6/ 8/}		USD	600 000	600 000		600 000	600 000
Costa Rica							
Côte d'Ivoire		USD	500 000	500 000	500 000		500 000
Croatie ^{10/}							
Cuba	8 520						
Djibouti	6 000						
Dominique	14 987	USD	30 000	30 000	30 000		30 000
Égypte	408 882	USD	5 000 000	5 000 000	5 000 000		5 000 000
Équateur ^{6/}	90 993	USD	300 000	300 000	300 000		300 000
Érythrée ^{10/}							
Éthiopie	70 869	USD	30 000	30 000	30 000		30 000
Fidji	30 000	USD	100 000	100 000	100 000		100 000
Gambie	10 000	USD	10 000	10 000	10 000		10 000
Géorgie ^{13/ 14/}							
Ghana	116 487	USD	250 000	250 000	250 000		250 000
Grèce ^{4/}	550 000						
Grenade		USD	25 000	25 000	25 000		25 000
Guatemala		USD	250 000	250 000	250 000		250 000
Guinée	89 725	USD	50 000	50 000	50 000		50 000
Guinée-Bissau	10 000	USD	20 000	20 000	20 000		20 000
Guinée équatoriale							
Guyana	60 000	USD	150 000	150 000	150 000		150 000
Haïti	37 118	USD	70 000	70 000	70 000		70 000
Honduras	191 500	USD	150 000	150 000	150 000		150 000
Inde	18 812 382	USD	8 000 000	8 000 000	6 616 520	1 383 480	8 000 000
Israël	150 000						
Jamaïque	25 814	USD	150 000	150 000	150 000		150 000
Jordanie	180 000	USD	75 000	75 000	75 000		75 000
Kenya	2 407 784	USD	1 000 000	1 000 000	1 000 000		1 000 000
Kirghizistan ^{9/}							
Laos	2 213						
Lesotho	89 397	USD	50 000	50 000	50 000		50 000
Liban	25 000						
Libéria	39 000						
Macédoine, ex-République yougoslave de ^{10/}							
Madagascar	50 000	USD	50 000	50 000	50 000		50 000
Malaisie							
Malawi	33 346	USD	40 000	40 000	40 000		40 000
Maldives	1 000	USD	25 000	25 000	25 000		25 000
Mali	19 404	USD	11 146	11 146	11 146		11 146
Malte		USD	15 000	15 000	15 000		15 000

(à suivre)

État des contributions des membres et des contributions spéciales ^{1/}
au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2000

Appendice E
Membres - Catégorie III (suite)

	Contributions initiales, première et deuxième reconstitutions		Troisième reconstitution				Total
	Équivalent en USD	Monnaie	Instruments déposés ^{2/}		Paiements-Équivalent en USD		
			Montant	Équivalent en USD	Espèces	Billets à ordre	
Maroc	444 407	USD	3 000 000	3 000 000	3 000 000		3 000 000
Maurice	30 000	USD	55 000	55 000	55 000		55 000
Mauritanie ^{6/}	25 000	USD	25 000	25 000		25 000	25 000
Mexique	13 630 985	USD	7 500 000	7 500 000	7 500 000		7 500 000
Moldova, République de ^{16/}							
Mongolie ^{10/}							
Mozambique	390	USD	80 000	80 000	80 000		80 000
Myanmar ^{14/}		USD	250 000	250 000	250 000		250 000
Namibie ^{15/}		USD	20 000	20 000	20 000		20 000
Népal	10 000	USD	50 000	50 000	50 000		50 000
Nicaragua	38 571						
Niger	154 872	USD	19 935	19 935	19 935		19 935
Oman	75 000	USD	75 000	75 000	75 000		75 000
Ouganda	50 000	USD	60 000	60 000	60 000		60 000
Pakistan	2 933 776	USD	2 000 000	2 000 000	2 000 000		2 000 000
Panama	41 666	USD	25 000	25 000	25 000		25 000
Papouasie-Nouvelle-Guinée	70 000	USD	100 000	100 000	100 000		100 000
Paraguay		USD	200 000	200 000	200 000		200 000
Pérou	60 000	USD	100 000	100 000	100 000		100 000
Philippines	477 907	USD	500 000	500 000	500 000		500 000
Portugal ^{3/ 5/}		EUR	752 306	852 359	852 359		852 359
République centrafricaine	10 725						
République dominicaine	25 000						
Roumanie	453						
Rwanda	74 499	USD	50 000	50 000	50 000		50 000
Saint-Kitts-et-Nevis ^{8/}		USD	10 000	10 000	10 000		10 000
Saint-Vincent-et-les Grenadines ^{11/ 14/}							
Sainte-Lucie	2 000	USD	10 000	10 000	10 000		10 000
Salomon, Îles	10 000						
Salvador (EI)	40 000	USD	60 000	60 000	60 000		60 000
Samoa	10 000	USD	25 000	25 000	25 000		25 000
Sao Tomé-et-Principe ^{6/}		USD	10 000	10 000			
Sénégal	20 650	USD	60 000	60 000	60 000		60 000
Seychelles	5 000	USD	10 000	10 000	10 000		10 000
Sierra Leone	36 726						
Somalie	10 000						
Soudan	88 259	USD	200 000	200 000	200 000		200 000
Sri Lanka	2 783 000	USD	1 000 000	1 000 000	1 000 000		1 000 000
Suriname ^{11/}							
Swaziland	32 875	USD	20 000	20 000	20 000		20 000
Syrie	266 656						
Tadjikistan ^{10/}							
Tanzanie, République-Unie de	39 385	USD	50 000	50 000	50 000		50 000
Tchad							
Thaïlande	300 000	USD	150 000	150 000	150 000		150 000
Togo	35 443						
Tonga		USD	25 000	25 000	25 000		25 000
Trinité-et-Tobago ^{8/}							
Tunisie	359 806	USD	500 000	500 000	500 000		500 000
Turquie	36 365	USD	5 000 000	5 000 000	5 000 000		5 000 000
Uruguay		USD	200 000	200 000	200 000		200 000
Viet Nam	12	USD	3 000	3 000	3 000		3 000
Yémen	300 000	USD	300 000	300 000	300 000		300 000
Yougoslavie	108 170						
Zambie	207 262						
Zimbabwe	3 074	USD	1 600 000	1 600 000	1 600 000		1 600 000
Sous-total, Catégorie III							
31 décembre 2001	68 452 186			62 482 773	60 464 293	2 008 480	62 472 773
31 décembre 2000	68 447 561			62 454 066	54 684 885	7 759 181	62 444 066
Total, Catégories I, II et III							
31 décembre 2001	2 600 239 474			551 661 986	512 790 173	35 461 813	548 251 986
31 décembre 2000	2 600 234 849			554 251 874	448 998 504	101 243 369	550 241 873



FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

État des contributions des membres et des contributions spéciales ^{1/}
 au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2000

Appendice E

	Contributions à la quatrième reconstitution ^{17/}					
	Instruments déposés ^{2/}			Paiements-Équivalent en USD		
	Monnaie	Montant	Équivalent en USD	Espèces	Billets à ordre	Total
Afghanistan						
Afrique du Sud ^{16/}	USD	500 000	500 000	500 000		500 000
Albanie ^{7/}	USD	10 000	10 000	10 000		10 000
Algérie	USD	250 000	250 000	148 000	102 000	250 000
Allemagne ^{3/}	EUR	28 346 022	24 962 111	2 699 224	22 262 888	24 962 112
Angola	USD	40 000	40 000	40 000		40 000
Antigua-et-Barbuda						
Arabie saoudite	USD	3 000 000	3 000 000	1 776 000	1 224 000	3 000 000
Argentine	USD	1 500 000	1 500 000	1 500 000		1 500 000
Arménie ^{9/}						
Australie	AUD	6 426 708	3 259 209		3 259 209	3 259 209
Autriche ^{3/}	EUR	5 428 010	4 824 856	4824856		4 824 856
Azerbaïdjan ^{10/}						
Bangladesh	USD	600 000	600 000	355 200	244 800	600 000
Barbade	USD	7 000	7 000	7 000		7 000
Belgique ^{3/}	EUR	7 213 702	6 221 053	3 601 839	2 619 214	6 221 053
Belize ^{11/}						
Bénin	USD	25 000	25 000	25 000		25 000
Bhoutan	USD	25 000	25 000	25 000		25 000
Bolivie	USD	300 000	300 000	300 000		300 000
Bosnie-Herzégovine ^{10/}						
Botswana	USD	75 000	75 000	75 000		75 000
Brésil ^{12/}	USD	2 662 042	2 662 042	287 501	2 374 541	2 662 042
	DTS	3 657 989	4 594 987	494 370	4 100 617	4 594 987
Burkina Faso	USD	30 000	30 000	30 000		30 000
Burundi						
Cambodge ^{7/}						
Cameroun	USD	100 000	100 000	100 000		100 000
Canada	CAD	27 286 744	17 133 446		17 133 446	17 133 446
Cap-Vert	USD	15 000	15 000	15 000		15 000
Chili	USD	500 000	500 000			
Chine	USD	8 500 000	8 500 000	2 608 000		2 608 000
Chypre	USD	25 000	25 000	25 000		25 000
Colombie	USD	200 000	200 000	200 000		200 000
Comores						
Congo	USD	3 000	3 000	3 000		3 000
Congo, R.D. du						
Cook, Îles ^{3/}	USD	5 000	5 000	5 000		5 000
Corée, République de	USD	2 500 000	2 500 000	2 500 000		2 500 000
Corée, R.P.D. de	USD	100 000	100 000	100 000		100 000
Costa Rica						
Côte d'Ivoire	USD	1 003 707	1 003 707	1 003 707		1 003 707
Croatie ^{10/}						
Cuba						
Danemark	DKK	160 000 000	19 034 106	19 034 106		19 034 106
Djibouti						
Dominique	USD	10 000	10 000	10 000		10 000
Égypte	USD	3 000 000	3 000 000	1 776 000	1 224 000	3 000 000
Éthiopie	USD	30 000	30 000	30 000		30 000
Émirats arabes unis	USD	1 000 000	1 000 000		1 000 000	1 000 000
Équateur	USD	300 000	300 000	250 000		250 000
Érythrée ^{10/}	USD	5 000	5 000	5 000		5 000
Espagne ^{3/}	EUR	1 140 850	1 261 781	1 261 781		1 261 781
États-Unis	USD	30 000 000	30 000 000	24 989 000		24 989 000
Fidji	USD	64 228	64 228	64 228		64 228
Finlande ^{3/}	EUR	2 793 487	2 436 007	1 432 474	1 003 532	2 436 006
France ^{3/}	EUR	19 894 216	17 516 662		17 516 662	17 516 662
Gabon						
Gambie	USD	10 086	10 086	10 086		10 086
Géorgie ^{13/}						
Ghana	USD	300 000	300 000	300 000		300 000
Grèce ^{4/}	USD	600 000	600 000	600 000		600 000
Grenade						
Guatemala	USD	193 021	193 021	193 021		193 021
Guinée	USD	15 000	15 000	15 000		15 000
Guinée-Bissau						
Guinée équatoriale						
Guyana	USD	269 921	269 921	269 921		269 921
Haïti						
Honduras	USD	212 246	212 246	212 246		212 246
Inde	USD	9 000 000	9 000 000		9 000 000	9 000 000
Indonésie	USD	10 000 000	10 000 000	10 000 000		10 000 000
Iran						
Iraq						
Irlande ^{3/}	EUR	653 067	712 083	712 083		712 083

(à suivre)



FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

État des contributions des membres et des contributions spéciales ^{1/}
au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2000

Appendice E

	Contributions à la quatrième reconstitution ^{17/}					
	Instruments déposés ^{2/}			Paiements-Équivalent en USD		
	Monnaie	Montant	Équivalent en USD	Espèces	Billets à ordre	Total
Israël	USD	150 000	150 000	150 000		150 000
Italie ^{3/}	EUR	23 311 013	21 753 005	21 753 005		21 753 005
Jamahiriya arabe libyenne						
Jamaïque	USD	150 000	150 000	150 000		150 000
Japon	JPY	4 335 661 936	34 302 266	20 893 112	13 409 155	34 302 267
Jordanie	USD	325 000	325 000	75 000	250 000	325 000
Kazakhstan ^{18/}						
Kenya	USD	1 000 000	1 000 000	22 053		22 053
Kirghizistan ^{9/}						
Koweït	USD	15 000 000	15 000 000	8 880 000	6 120 000	15 000 000
Laos	USD	50 000	50 000	50 000		50 000
Lesotho	USD	50 000	50 000	50 000		50 000
Liban	USD	89 999	89 999	89 999		89 999
Libéria						
Luxembourg ^{3/}	EUR	314 718	274 443	161 384	113 059	274 443
Macédoine, ex-République yougoslave de ^{10/}						
Madagascar	USD	8 357	8 357	8 357		8 357
Malaisie	USD	500 000	500 000	500 000		500 000
Malawi						
Maldives	USD	25 000	25 000		25 000	25 000
Mali	USD	10 969	10 969	10 969		10 969
Malte	USD	19 985	19 985	19 985		19 985
Maroc	USD	2 000 000	2 000 000		600 000	600 000
Maurice	USD	80 000	80 000	80 000		80 000
Mauritanie						
Mexique	USD	3 000 000	3 000 000	3 000 000		3 000 000
Moldova, République de ^{16/}						
Mongolie ^{10/}						
Mozambique	USD	80 000	80 000	47 360	32 640	80 000
Myanmar						
Namibie ^{15/}	USD	300 000	300 000	300 000		300 000
Népal	USD	50 000	50 000	50 000		50 000
Nicaragua	USD	50 000	50 000	33 000		33 000
Nigéria	USD	5 000 000	5 000 000	1 500 000		1 500 000
Norvège	NOK	118 216 205	12 949 510	7 597 252	5 352 259	12 949 511
Nouvelle-Zélande	NZD	2 099 160	989 072	989 072		989 072
Oman						
Ouganda	USD	45 000	45 000	45 000		45 000
Pakistan	USD	2 000 000	2 000 000		2 000 000	2 000 000
Panama	USD	33 299	33 299	33 299		33 299
Papouasie-Nouvelle-Guinée						
Paraguay	USD	404 842	404 842	404 842		404 842
Pays-Bas ^{3/}	EUR	5 938 629	5 224 707	3 091 314	2 133 393	5 224 707
Pérou	USD	200 000	200 000	118 400	81 600	200 000
Philippines	USD	500 000	500 000	500 000		500 000
Portugal ^{3/5/}	EUR	583 256	520 504	178 136	342 367	520 503
Qatar ^{6/}						
République centrafricaine						
République dominicaine						
Roumanie	USD	50 000	50 000			
Royaume-Uni	GBP	13 586 773	19 706 283		19 706 283	19 706 283
Rwanda	USD	35 000	35 000	35 000		35 000
Saint-Kitts-et-Nevis ^{8/}	USD	10 000	10 000	10 000		10 000
Saint-Vincent-et-les Grenadines ^{11/}						
Sainte-Lucie	USD	10 000	10 000	10 000		10 000
Salomon, Îles						
Salvador (El)						
Samoa	USD	15 000	15 000	15 000		15 000
Sao Tomé-et-Principe						
Sénégal	USD	60 000	60 000	60 000		60 000
Seychelles	USD	4 667	4 667	4 667		4 667
Sierra Leone						
Somalie						
Soudan	USD	198 656	198 656	198 656		198 656
Sri Lanka	USD	1 100 000	1 100 000	1 100 000		1 100 000
Suède	SEK	164 775 912	15 538 212	9 241 785	6 296 426	15 538 211
Suisse	CHF	14 915 809	8 877 991	952 915	7 925 076	8 877 991
Suriname ^{11/}						
Swaziland	USD	59 454	59 454	59 454		59 454
Syrie	USD	150 000	150 000	150 000		150 000

(à suivre)



FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

État des contributions des membres et des contributions spéciales ^{1/}
au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2000

Appendice E

	Contributions à la quatrième reconstitution ^{17/}					
	Instruments déposés ^{2/}			Paiements-Équivalent en USD		
	Monnaie	Montant	Équivalent en USD	Espèces	Billets à ordre	Total
Tadjikistan ^{10/}						
Tanzanie, République-Unie de Tchad	USD	25 000	25 000	25 000		25 000
Thaïlande						
Togo						
Tonga	USD	30 000	30 000	30 000		30 000
Trinité-et-Tobago						
Tunisie	USD	500 000	500 000	500 000		500 000
Turquie	USD	5 000 000	5 000 000	5 000 000		5 000 000
Uruguay	USD	25 000	25 000	25 000		25 000
Venezuela	USD	4 000 000	4 000 000		4 000 000	4 000 000
Viet Nam	USD	100 000	100 000	100 000		100 000
Yémen	USD	188 914	188 914	188 914		188 914
Yougoslavie						
Zambie						
Zimbabwe	USD	500 000	500 000	500 000		500 000
Contributions totales						
au 31 décembre 2001			342 261 687	173 411 573	151 452 167	324 863 740
au 31 décembre 2000			354 113 521	69 856 539	253 406 982	323 263 521

État des contributions des membres et des contributions spéciales ^{1/}
au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2000

Appendice E

	Contributions à la cinquième reconstitution					
	Instruments déposés ^{2/}			Paiements-Équivalent en USD		
	Monnaie	Montant	Équivalent en USD	Espèces	Billets à ordre	Total
Afghanistan						
Afrique du Sud ^{16/}						
Albanie ^{7/}	USD	10 000	10 000	10 000		10 000
Algérie	USD	500 000	500 000		500 000	500 000
Allemagne ^{3/}	EUR	28 806 000	25 363 400		7 609 020	7 609 020
Angola	USD	100 000	100 000	100 000		100 000
Antigua-et-Barbuda						
Arabie saoudite	USD	3 000 000	3 000 000		1 500 000	1 500 000
Argentine						
Arménie ^{9/}						
Australie	AUD	7 857 744	3 984 938			
Autriche ^{3/}	EUR	5 665 180	5 056 165	5 056 165		5 056 165
Azerbaïdjan ^{10/}						
Bangladesh	USD	600 000	600 000		600 000	600 000
Barbade						
Belgique ^{3/}	EUR	8 924 167	7 857 642		2 619 214	2 619 214
Belize ^{11/}	USD	100 000	100 000	100 000		100 000
Bénin	USD	25 000	25 000	25 000		25 000
Bhoutan	USD	27 000	27 000	27 000		27 000
Bolivie	USD	300 000	300 000	50 000		50 000
Bosnie-Herzégovine ^{10/}						
Botswana						
Brésil ^{12/}	USD	7 916 263	7 916 263			
Burkina Faso	USD	40 000	40 000			
Burundi						
Cambodge ^{7/}	USD	210 000	210 000	69 985		69 985
Cameroun						
Canada	CAD	31 010 700	19 471 732		14 339 332	14 339 332
Cap-Vert						
Chili						
Chine	USD	10 000 000	10 000 000			
Chypre	USD	25 000	25 000	25 000		25 000
Colombie	USD	100 000	100 000	100 000		100 000
Comores						
Congo						
Congo, R.D. du						
Cook, Îles ^{9/}						
Corée, République de	USD	2 500 000	2 500 000	750 000		750 000
Corée, R.P.D. de						
Costa Rica						
Côte d'Ivoire	USD	55 115	55 115	55 115		55 115
Croatie ^{10/}						
Cuba						
Danemark	DKK	193 300 000	22 985 846		7 610 420	7 610 420
Djibouti						
Dominique						
Égypte						
Émirats arabes unis						
Équateur						
Érythrée ^{10/}						
Espagne ^{3/}	USD	1 980 000	1 980 000	1 980 000		1 980 000
États-Unis						
Éthiopie	USD	30 000	30 000	30 000		30 000
Fidji						
Finlande ^{3/}	EUR	3 456 720	3 043 608			
France ^{3/}	EUR	24 005 000	21 136 167		6 340 850	6 340 850
Gabon						
Gambie						
Géorgie ^{13/}						
Ghana						
Grèce ^{4/}						
Grenade	USD	25 000	25 000	25 000		25 000
Guatemala	USD	54 195	54 195	54 195		54 195
Guinée	USD	20 000	20 000	20 000		20 000
Guinée-Bissau						
Guinée équatoriale						
Guyana						
Haïti						
Honduras	USD	145 347	145 347	145 347		145 347
Inde	USD	12 000 000	12 000 000	4 000 000		4 000 000
Indonésie	USD	10 000 000	10 000 000	3 500 000		3 500 000
Iran						
Iraq						

(à suivre)

État des contributions des membres et des contributions spéciales ^{1/}
 au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2000

Appendice E

	Contributions à la cinquième reconstitution					
	Instruments déposés ^{2/}			Paiements-Équivalent en USD		
	Monnaie	Montant	Équivalent en USD	Espèces	Billets à ordre	Total
Irlande ^{3/}	EUR	986 000	873 457	584 332		584 332
Islande	USD	5 000	5 000	5 000		5 000
Israël						
Italie ^{3/}						
Jamahiriya arabe libyenne						
Jamaïque						
Japon						
Jordanie						
Kazakhstan ^{18/}						
Kenya						
Kirghizistan ^{9/}						
Koweït	USD	2 000 000	2 000 000		2 000 000	2 000 000
Laos	USD	51 000	51 000	51 000		51 000
Lesotho						
Liban						
Libéria						
Luxembourg ^{3/}						
Macédoine, ex-République yougoslave de ^{10/}						
Madagascar	USD	50 361	50 361	50 361		50 361
Malaisie	USD	250 000	250 000	250 000		250 000
Malawi						
Maldives						
Mali						
Malte	USD	20 000	20 000	20 000		20 000
Maroc						
Maurice	USD	85 000	85 000	85 000		85 000
Mauritanie						
Mexique	USD	3 000 000	3 000 000			
Moldova, République de ^{16/}						
Mongolie ^{10/}						
Mozambique	USD	80 000	80 000			
Myanmar						
Namibie ^{15/}						
Népal						
Nicaragua						
Nigéria						
Norvège	NOK	145 185 200	16 110 991		10 740 661	10 740 661
Nouvelle-Zélande	NZD	2 160 000	908 785	310 681	598 104	908 785
Oman						
Ouganda	USD	45 000	45 000	45 000		45 000
Pakistan						
Panama	USD	33 200	33 200	33 200		33 200
Papouasie-Nouvelle-Guinée						
Paraguay						
Pays-Bas ^{3/}	EUR	26 885 600	23 662 880	7 109 664	16 553 216	23 662 880
Pérou	USD	200 000	200 000			
Philippines	USD	300 000	300 000	87 197		87 197
Portugal ^{3/ 5/}	EUR	720 150	634 085			
Qatar ^{6/}						
République centrafricaine						
République dominicaine						
Roumanie						
Royaume-Uni						
Rwanda						
Saint-Kitts-et-Nevis ^{8/}						
Saint-Vincent-et-les Grenadines ^{11/}						
Sainte-Lucie						
Salomon, Îles						
Salvador (El)						
Samoa						
Sao Tomé-et-Principe						
Sénégal	USD	4 650	4 650	4 650		4 650
Seychelles						
Sierra Leone						
Somalie						
Soudan						
Sri Lanka	USD	1 000 000	1 000 000	1 000 000		1 000 000
Suède	SEK	202 838 412	18 997 237		12 348 204	12 348 204
Suisse	CHF	17 718 494	10 547 919	879 967	9 667 952	10 547 919
Suriname ^{11/}						
Swaziland						
Syrie	USD	250 000	250 000	250 000		250 000

(à suivre)



FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

État des contributions des membres et des contributions spéciales ^{1/}
au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2000

Appendice E

	Contributions à la cinquième reconstitution					
	Instruments déposés ^{2/}			Paiements-Équivalent en USD		
	Monnaie	Montant	Équivalent en USD	Espèces	Billets à ordre	Total
Tadjikistan ^{10/}	USD	200	200	200		200
Tanzanie, République-Unie de	USD	100 000	100 000	50 527		50 527
Tchad						
Thaïlande	USD	150 000	150 000	150 000		150 000
Togo						
Tonga						
Trinité-et-Tobago						
Tunisie	USD	600 000	600 000	208 071		208 071
Turquie	USD	5 000 000	5 000 000	1 239 272		1 239 272
Uruguay						
Venezuela	USD	4 600 000	4 600 000		4 600 000	4 600 000
Viet Nam	USD	500 000	500 000	100 000		100 000
Yémen						
Yougoslavie						
Zambie	USD	100 000	100 000	100 000		100 000
Zimbabwe						
Contributions totales						
au 31 décembre 2001			248 822 183	28 736 929	97 626 973	126 363 902
au 31 décembre 2000			20 767 663	1 396 763	5 469 295	6 866 058



FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

État des contributions des membres et des contributions spéciales ^{1/}
au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2000

Appendice E

Récapitulation des contributions des membres

	En milliers de USD	
	Au 31.12.2001	Au 31.12.2000
Contributions initiales	1 017 307	1 017 308
Première reconstitution	1 016 372	1 016 372
Deuxième reconstitution	566 560	566 555
Troisième reconstitution	551 662	554 251
Quatrième reconstitution	342 262	354 114
Cinquième reconstitution	248 823	20 768
Total	3 742 986	3 529 368

État des contributions complémentaires

	Instruments déposés ^{2/}			Paiements-Équivalent en USD		
	Monnaie	Montant	Équivalent en USD	Espèces	Billets à ordre	Total
Quatrième reconstitution						
Belgique ^{3/ 19/}	EUR	19 831 482	17 853 005	2 672 427	15 180 578	17 853 005
Pays-Bas ^{3/ 20/}	EUR	12 081 227	11 253 255	7 008 638		7 008 638
au 31 décembre 2001			29 106 260	9 681 065	15 180 578	24 861 643
au 31 décembre 2000			31 593 564	7 018 466	18 400 403	25 418 869
Cinquième reconstitution						
Allemagne	EUR	7 669 378	6 743 026	2 691 338		2 691 338
Belgique	EUR	10 379 102	9 179 879	1 260 991	7 918 888	9 179 879
au 31 décembre 2001			15 922 905	3 952 329	7 918 888	11 871 217
au 31 décembre 2000			2 411 475	1 116 881	0	1 116 881
Total au 31 décembre 2001			45 029 165	13 633 394	23 099 466	36 732 860
Total au 31 décembre 2000			34 005 039	8 135 347	18 400 403	26 535 750

Contributions spéciales

	Contributions initiales, première et deuxième reconstitutions Équivalent en USD	Troisième reconstitution Équivalent en USD	Quatrième reconstitution Équivalent en USD	Total Équivalent en USD
Fonds de l'OPEP	20 000 000			20 000 000
Islande ^{21/}			10 000	10 000
Autres	123 454	4 833	763	129 050
au 31 décembre 2001	20 123 454	4 833	10 763	20 139 050
au 31 décembre 2000	20 123 453	4 832	10 763	20 139 048



FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

État des contributions des membres et des contributions spéciales ^{1/}
 au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2000
 Programme spécial pour l'Afrique – Première phase

Appendice E

Contributeurs	Instruments déposés ^{2/}			Paiements-Équivalent en USD		
	Monnaie	Montant	Équivalent en USD	Espèces	Billets à ordre	Total
Allemagne ^{3/}	EUR	14 827 465	17 360 511	17 360 511		17 360 511
Australie	AUD	500 000	388 871	388 871		388 871
Belgique ^{3/}	EUR	31 234 584	34 974 559	34 974 559		34 974 559
Danemark	DKK	120 000 000	18 672 803	18 672 803		18 672 803
Djibouti	USD	1 000	1 000	1 000		1 000
Espagne	USD	1 000 000	1 000 000	1 000 000		1 000 000
États-Unis	USD	10 000 000	10 000 000	10 000 000		10 000 000
Finlande ^{3/}	EUR	9 960 089	12 205 384	12 205 384		12 205 384
France ^{3/}	EUR	32 014 294	37 690 272	37 690 272		37 690 272
Grèce	USD	37 030	37 030	37 030		37 030
Guinée	USD	25 000	25 000	25 000		25 000
Irlande ^{3/}	EUR	380 921	418 410	418 410		418 410
Italie ^{3/}	EUR	15 493 707	23 254 457	23 254 457		23 254 457
	USD	10 000 000	10 000 000	10 000 000		10 000 000
Japon	JPY	2 553 450 000	21 473 957	21 473 957		21 473 957
Luxembourg ^{3/}	EUR	247 894	266 099	266 099		266 099
Mauritanie ^{6/}	USD	25 000	25 000	15 172	9 828	25 000
Niger ^{3/}	EUR	15 245	17 730	17 730		17 730
Norvège	NOK	138 000 000	19 759 121	19 759 121		19 759 121
Nouvelle-Zélande	équival. en USD de NZD	500 000	251 500	251 500		251 500
Pays-Bas ^{3/}	EUR	15 882 308	16 174 040	16 174 040		16 174 040
Royaume-Uni	GBP	7 000 000	11 141 044	11 039 516	101 528	11 141 044
Suède	SEK	131 700 000	19 054 920	19 054 920		19 054 920
Suisse	CHF	25 000 000	17 048 554	17 048 554		17 048 554
Union européenne ^{3/}	EUR	15 000 000	17 618 920	17 618 920		17 618 920
au 31 décembre 2001			288 859 182	288 747 826	111 356	288 859 182
au 31 décembre 2000			288 930 618	287 915 791	1 014 827	288 930 618

État des contributions des membres et des contributions spéciales ^{1/}
 au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2000
 Programme spécial pour l'Afrique – Seconde phase

Contributeurs	Instruments déposés ^{2/}			Paiements-Équivalent en USD		
	Monnaie	Montant	Équivalent en USD	Espèces	Billets à ordre	Total
Belgique ^{3/}	EUR	11 155 209	12 262 561	12 262 561		12 262 561
États-Unis	USD	10 000 000	10 000 000	10 000 000		10 000 000
France ^{3/}	EUR	3 811 225	4 008 189	4 008 189		4 008 189
Grèce	USD	40 000	40 000	40 000		40 000
Irlande ^{3/}	EUR	253 948	288 600	288 600		288 600
Italie ^{3/}	EUR	5 132 368	6 785 447	6 785 447		6 785 447
Koweït	USD	15 000 000	15 000 000	15 000 000		15 000 000
Nigéria	USD	250 000	250 000	250 000		250 000
Pays-Bas ^{3/}	EUR	8 848 714	9 533 084	9 533 084		9 533 084
Suède	SEK	25 000 000	4 196 391	4 196 391		4 196 391
au 31 décembre 2001			62 364 272	62 364 272	0	62 364 272
au 31 décembre 2000			62 533 768	59 520 019	3 013 749	62 533 768
Total première et seconde phases						
au 31 décembre 2001			351 223 454	351 112 098	111 356	351 223 454
au 31 décembre 2000			351 464 386	347 435 810	4 028 576	351 464 386

Contributions spéciales à la première phase

au 31 décembre 2001	209 345	209 345	209 345
Contributions spéciales			
au 31 décembre 2000	209 345	209 345	209 345



Notes relatives à l'état des contributions des membres et des contributions spéciales

Appendice E

- 1/ Le montant des contributions des membres a été converti sur la base suivante:
 - i) aux taux de change du marché en fin d'année pour les montants versés sous forme de billets à ordre et n'ayant pas encore fait l'objet de tirages et les montants en monnaies non convertibles non encore décaissés;
 - ii) aux taux de change du marché à la date de réception pour les versements en espèces, y compris les tirages, et aux taux de change du marché à la date du décaissement dans le cas des montants en monnaies non convertibles.
- 2/ Dans les cas où aucun instrument n'a été déposé, les montants indiqués correspondent à l'équivalent des sommes effectivement versées.
- 3/ Ces contributions ont été annoncées ou versées dans les monnaies constitutives de l'euro avant son introduction. Pour faciliter la comptabilité, le FIDA a converti en euro toutes ces contributions aux taux ci-après fixés par la Banque centrale européenne:

	Monnaie	Euro
ATS	Shilling autrichien	13,7603
BEF	Franc belge	40,3399
DEM	Deutsche Mark	1,95583
NLG	Florin néerlandais	2,20371
ECU	Unité monétaire européenne	1
FIM	Mark finlandais	5,94573
FRF	Franc français	6,55957
GRD	Drachme grecque	340,75
IEP	Livre irlandaise	0,787564
ITL	Lire italienne	1 936,27
LUF	Franc luxembourgeois	40,3399
PTE	Escudo portugais	200,482
ESP	Peseta espagnole	166,386

- 4/ À sa douzième session, le Conseil des gouverneurs du FIDA a adopté la résolution 53/XII par laquelle la Grèce a été reclassée de la Catégorie III à la Catégorie I des membres du Fonds, avec effet au 24 janvier 1989.
- 5/ À sa quatorzième session, le Conseil des gouverneurs du FIDA a adopté la résolution 65/XIV par laquelle le Portugal a été reclassé de la Catégorie III à la Catégorie I des membres du Fonds, avec effet au 29 mai 1991.
- 6/ Voir l'appendice H, notes 6 et/ou 7.
- 7/ À sa quinzième session, le Conseil des gouverneurs du FIDA a adopté le 21 janvier 1992 la résolution 68/XV portant approbation de l'admission de ces pays en qualité de membres.
- 8/ Ces États membres ont rempli les formalités d'admission à la qualité de membre après la période de la première reconstitution des ressources du Fonds.
- 9/ À sa seizième session, le Conseil des gouverneurs du FIDA a adopté le 22 janvier 1993 la résolution 73/XVI portant approbation de l'admission de ces pays en qualité de membres.
- 10/ À sa dix-septième session, le Conseil des gouverneurs du FIDA a adopté le 26 janvier 1994 la résolution 78/XVII portant approbation de l'admission de ces pays en qualité de membres.
- 11/ À sa sixième session, le Conseil des gouverneurs du FIDA a adopté le 13 décembre 1982 la résolution 23/VI portant approbation de l'admission de ces pays en qualité de membres.
- 12/ À sa dix-huitième session, le Conseil des gouverneurs du FIDA a adopté le 26 janvier 1995 la résolution 88/XVIII par laquelle il a été décidé que le solde des contributions en monnaie non convertible du Brésil aux première et deuxième reconstitutions des ressources du FIDA serait converti en monnaies librement convertibles et transféré au titre de sa contribution à la quatrième reconstitution. Comme convenu avec le Gouvernement brésilien, ces mesures ont été appliquées à la date à laquelle la quatrième reconstitution a pris effet.
- 13/ À sa dix-huitième session, le Conseil des gouverneurs du FIDA a adopté le 25 janvier 1995 la résolution 84/XVIII portant approbation de l'admission de ce pays en qualité de membre.
- 14/ Ces États membres ont rempli les formalités d'admission à la qualité de membres après la période de la deuxième reconstitution des ressources du FIDA.
- 15/ À sa quatorzième session, le Conseil des gouverneurs du FIDA a adopté le 29 mai 1991 la résolution 64/XIV portant approbation de l'admission de ce pays en qualité de membre.
- 16/ À sa dix-neuvième session, le Conseil des gouverneurs du FIDA a adopté le 17 janvier 1996 la résolution 91/XIX portant approbation de l'admission de ces pays en qualité de membres.
- 17/ Suite à l'adoption le 26 janvier 1995 de la résolution 86/XVIII qui est entrée en vigueur le 20 février 1997 et à l'entrée en vigueur de la résolution 87/XVIII le 29 août 1997, la quatrième reconstitution a pris effet et par conséquent les catégories ont été remplacées par des listes sur lesquelles figurent maintenant tous les États membres par ordre alphabétique.



- 18/ À sa vingt et unième session, le Conseil des gouverneurs du FIDA a adopté le 11 février 1998 la résolution 103/XXI portant approbation de l'admission de ce pays en qualité de membre.
- 19/ À sa vingtième session, le Conseil des gouverneurs a adopté la résolution 98/XX qui modifie les résolutions 87/XVIII et 93/XIX et fait état, entre autres, de la contribution complémentaire de la Belgique à la quatrième reconstitution. Le Conseil des gouverneurs a décidé que cette contribution complémentaire serait utilisée aux fins spécifiques du Fonds belge de survie et conformément à ses procédures.
- 20/ À sa vingtième session, le Conseil des gouverneurs du FIDA a adopté la résolution 98/XX qui modifie les résolutions 87/XVIII et 93/XIX et fait état, entre autres, de la contribution complémentaire des Pays-Bas à la quatrième reconstitution.
- 21/ À sa vingt-quatrième session, le Conseil des gouverneurs a adopté, le 20 février 2001, la résolution 120/XXIV portant approbation de l'admission de la République d'Islande en qualité de membre.

État récapitulatif des prêts ^{1/}
au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2000

Appendice F

Emprunteur ou garant	Prêts		Prêts entrés en vigueur			
	approuvés moins annulations	Prêts non entrés en vigueur	Fraction non décaissée	Fraction décaissée	Remboursements	Encours des prêts
Prêts en USD ^{1/}	USD	USD	USD	USD	USD	USD
Bangladesh	30 000 000	0	0	30 000 000	9 750 000	20 250 000
Cap-Vert	2 003 243	0	0	2 003 243	651 040	1 352 203
Haiti	3 500 000	0	0	3 500 000	1 137 500	2 362 500
Népal	11 538 262	0	0	11 538 262	3 762 500	7 775 762
Sri Lanka	12 000 000	0	0	12 000 000	4 200 000	7 800 000
Tanzanie, République-Unie de	9 488 456	0	0	9 488 456	3 202 362	6 286 094
Sous-total ^{1/}	68 529 961	0	0	68 529 961	22 703 402	45 826 559
Ajustement de change sur les prêts en USD	2 743 203			2 743 203	3 171 187	(427 984)
Sous-total prêts en USD ^{1/}	71 273 164			71 273 164	25 874 589	45 398 575

Prêts en DTS ^{1/}	DTS	DTS	DTS	DTS	DTS	DTS
Albanie	24 050 000	0	11 915 723	12 134 277	0	12 134 277
Algérie	21 297 507	9 700 000	146 976	11 450 531	8 322 958	3 127 573
Angola	12 000 000	0	8 558 332	3 441 668	0	3 441 668
Argentine	32 350 000	12 800 000	8 389 867	11 160 133	7 014 572	4 145 561
Arménie	27 300 000	0	11 169 376	16 130 624	0	16 130 624
Azerbaïdjan	13 350 000	0	8 556 521	4 793 479	0	4 793 479
Bangladesh ^{2/}	203 988 303	17 550 000	35 941 173	150 497 130	21 058 440	129 438 690
Belize	3 416 200	0	1 307 229	2 108 971	1 288 848	820 123
Bénin	65 804 313	7 850 000	20 687 614	37 266 699	5 609 590	31 657 109
Bhoutan	18 034 372	0	5 785 869	12 248 503	1 609 851	10 638 652
Bolivie	60 800 000	9 250 000	6 640 993	44 909 007	17 338 125	27 570 882
Bosnie-Herzégovine	23 997 401	9 550 000	0	14 447 401	0	14 447 401
Botswana	4 667 402	0	0	4 667 402	4 564 904	102 498
Brésil	44 200 000	0	23 030 227	21 169 773	6 550 000	14 619 773
Burkina Faso	44 233 563	8 550 000	15 853 217	19 830 346	3 082 977	16 747 369
Burundi ^{2/}	34 546 617	0	16 807 873	17 738 744	4 410 160	13 328 584
Cambodge	17 500 000	0	12 224 138	5 275 862	0	5 275 862
Cameroun	33 918 923	0	13 857 245	20 061 678	9 970 810	10 090 868
Cap-Vert	10 889 724	0	6 296 613	4 593 111	393 968	4 199 143
Chili	5 500 000	0	1 773 126	3 726 874	1 466 664	2 260 210
Chine	305 387 771	23 800 000	43 119 222	238 468 549	41 945 225	196 523 324
Colombie	17 076 542	0	8 690 311	8 386 231	7 353 664	1 032 567
Comores	4 186 867	0	452 893	3 733 974	335 925	3 398 049
Congo	5 658 900	0	0	5 658 900	3 616 318	2 042 582
Congo, R.D. du	18 742 557	0	0	18 742 557	595 125	18 147 432
Corée, R.P.D. de	50 500 000	0	18 110 162	32 389 838	696 666	31 693 172
Costa Rica	5 722 172	0	2 041 270	3 680 902	2 603 469	1 077 433
Côte d'Ivoire	30 677 969	0	20 487 507	10 190 462	5 989 378	4 201 084
Cuba	10 581 121	0	0	10 581 121	2 272 855	8 308 266
Djibouti	1 711 831	0	0	1 711 831	355 460	1 356 371
Dominique	4 246 460	0	622 134	3 624 326	1 300 250	2 324 076
Égypte	120 639 402	0	37 752 189	82 887 213	23 904 734	58 982 479
Équateur	26 850 450	0	6 921 518	19 928 932	6 412 686	13 516 246
Érythrée	8 550 000	0	3 242 743	5 307 257	0	5 307 257
Éthiopie	100 847 049	20 150 000	27 962 959	52 734 090	8 514 619	44 219 471
Gabon	4 792 609	0	0	4 792 609	3 236 106	1 556 503
Gambie	20 608 432	0	5 875 046	14 733 386	1 773 235	12 960 151
Géorgie	10 800 000	0	7 848 462	2 951 538	0	2 951 538
Ghana	70 790 184	17 950 000	16 478 924	36 361 260	4 024 910	32 336 350
Grenade	4 622 469	3 250 000	0	1 372 469	1 327 063	45 406
Guatemala	36 677 360	0	18 894 490	17 782 870	7 683 838	10 099 032
Guinée	55 580 303	0	20 552 837	35 027 466	2 736 456	32 291 010
Guinée-Bissau	5 117 134	0	0	5 117 134	731 796	4 385 338
Guinée équatoriale	5 793 838	0	0	5 793 838	319 163	5 474 675
Guyana	12 144 316	0	5 906 743	6 237 573	3 271 778	2 965 795
Haiti	34 651 777	0	13 067 490	21 584 287	4 186 326	17 397 961
Honduras	69 022 371	0	35 887 271	33 135 100	7 135 740	25 999 360
Inde	303 522 422	28 000 000	59 183 515	216 338 907	42 023 291	174 315 616
Indonésie ^{2/}	141 584 268	0	32 187 432	109 396 836	52 327 041	57 069 795
Jamaïque	9 983 480	0	0	9 983 480	9 179 991	803 489
Jordanie	37 649 370	0	11 875 213	25 774 157	12 296 488	13 477 669
Kenya	27 020 492	0	8 451 586	18 568 906	2 551 552	16 017 354
Kirghizistan	8 250 000	0	4 484 094	3 765 906	0	3 765 906
Laos	25 736 983	0	5 807 137	19 929 846	1 909 767	18 020 079
Lesotho	14 540 054	0	5 501 088	9 038 966	1 745 481	7 293 485
Liban	32 950 000	10 250 000	14 542 388	8 157 612	2 839 996	5 317 616
Libéria	10 179 774	0	0	10 179 774	0	10 179 774
Macédoine, ex-République yougoslave de	11 850 000	6 200 000	2 425 119	3 224 881	0	3 224 881
Madagascar ^{2/}	57 766 665	0	14 578 737	43 187 928	4 439 881	38 748 047

(à suivre)

État récapitulatif des prêts (suite)

au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2000

Appendice F

Emprunteur ou garant	Prêts		Prêts entrés en vigueur				Encours des prêts
	approuvés moins annulations	Prêts non entrés en vigueur	Fraction non décaissée	Fraction décaissée	Remboursements		
	DTS	DTS	DTS	DTS	DTS	DTS	
Prêts en DTS ^{1/}							
Malawi ^{2/}	59 694 191	10 700 000	5 570 248	43 423 943	6 716 874	36 707 069	
Maldives	5 880 830	0	658 324	5 222 506	521 109	4 701 397	
Mali	61 313 528	0	26 429 129	34 884 399	4 579 636	30 304 763	
Maroc	75 935 261	14 100 000	19 833 266	42 001 995	25 087 999	16 913 996	
Maurice	13 418 617	0	7 402 645	6 015 972	5 045 170	970 802	
Mauritanie	26 128 634	8 800 000	56 655	17 271 979	2 566 856	14 705 123	
Mexique	62 989 810	0	22 140 246	40 849 564	24 606 998	16 242 566	
Moldova, République de	5 800 000	0	5 179 876	620 124	0	620 124	
Mongolie	3 450 000	0	1 872 003	1 577 997	0	1 577 997	
Mozambique ^{2/}	74 776 845	14 000 000	27 374 802	33 402 043	4 406 700	28 995 343	
Namibie	4 200 000	0	844 905	3 355 095	522 592	2 832 503	
Népal	67 619 857	15 600 000	5 589 466	46 430 391	7 742 209	38 688 182	
Nicaragua	45 550 000	0	12 798 752	32 751 248	11 990 000	20 761 248	
Niger	30 975 121	0	13 615 600	17 359 521	1 660 602	15 698 919	
Nigéria	73 062 748	23 800 000	16 750 000	32 512 748	12 963 940	19 548 808	
Ouganda ^{2/}	91 261 819	9 600 000	34 787 094	46 874 725	8 572 554	38 302 171	
Pakistan ^{2/}	194 181 916	24 550 000	36 383 426	133 248 490	43 295 013	89 953 477	
Panama	45 000 000	19 400 000	10 647 804	14 952 196	8 149 925	6 802 271	
Papouasie-Nouvelle-Guinée	9 129 388	0	1 014 258	8 115 130	5 333 123	2 782 007	
Paraguay	23 435 723	0	2 968 031	20 467 692	13 769 456	6 698 236	
Pérou	57 778 851	0	14 907 103	42 871 748	24 413 632	18 458 116	
Philippines	60 970 216	11 600 000	17 657 192	31 713 024	13 988 093	17 724 931	
République centrafricaine	24 577 923	0	1 544 122	23 033 801	1 758 492	21 275 309	
République dominicaine	24 691 867	0	7 557 395	17 134 472	10 018 466	7 116 006	
Roumanie	12 400 000	0	10 400 723	1 999 277	0	1 999 277	
Rwanda ^{2/}	57 251 544	9 400 000	14 949 094	32 902 450	3 729 755	29 172 695	
Saint-Vincent-et-les Grenadines	1 484 045	0	0	1 484 045	495 000	989 045	
Sainte-Lucie	2 784 838	0	401 586	2 383 252	1 164 660	1 218 592	
Salomon, Îles	2 519 083	0	0	2 519 083	300 769	2 218 314	
Salvador (El)	58 864 293	15 650 000	18 333 534	24 880 759	8 942 204	15 938 555	
Samoa	1 907 723	0	0	1 907 723	221 800	1 685 923	
Sao Tomé-et-Principe	13 782 694	7 950 000	288 667	5 544 027	527 394	5 016 633	
Sénégal	41 445 355	0	28 301 871	13 143 484	1 967 688	11 175 796	
Seychelles	824 334	0	0	824 334	471 885	352 449	
Sierra Leone	22 496 564	0	2 058 687	20 437 877	3 237 389	17 200 488	
Somalie	17 709 534	0	0	17 709 534	410 968	17 298 566	
Soudan ^{2/}	78 199 504	0	18 473 746	59 725 758	10 709 604	49 016 154	
Sri Lanka	60 133 020	0	12 505 440	47 627 580	6 811 216	40 816 364	
Swaziland	22 522 340	11 900 000	2 405 491	8 216 849	6 000 400	2 216 449	
Syrie	55 997 374	0	33 599 845	22 397 529	12 252 850	10 144 679	
Tanzanie, République-Unie de	82 193 945	12 950 000	26 340 234	42 903 711	1 371 392	41 532 319	
Tchad	8 250 000	0	8 250 000	0	0	0	
Thaïlande	25 312 653	0	0	25 312 653	21 144 759	4 167 894	
Togo	26 505 879	0	9 207 106	17 298 773	1 520 745	15 778 028	
Tonga	4 837 121	0	0	4 837 121	337 623	4 499 498	
Tunisie	57 478 109	0	16 268 100	41 210 009	24 519 998	16 690 011	
Turquie	39 678 164	0	8 619 696	31 058 468	23 438 426	7 620 042	
Uruguay	19 061 556	0	10 412 803	8 648 753	3 135 000	5 513 753	
Venezuela	37 150 000	9 750 000	9 119 589	18 280 411	14 919 619	3 360 792	
Viet Nam	60 400 000	16 400 000	15 065 404	28 934 596	0	28 934 596	
Yémen ^{2/}	100 637 109	0	19 507 364	81 129 745	13 746 299	67 383 446	
Zambie	65 273 698	9 150 000	14 142 166	41 981 532	3 679 668	38 301 864	
Zimbabwe	49 158 137	0	18 273 883	30 884 254	15 383 160	15 501 094	
Sous-total	4 592 939 478	430 150 000	1 252 399 963	2 910 389 515	782 467 850	2 127 921 665	
Fonds pour Gaza et la Cisjordanie ^{3/}	5 800 000	0	5 421 218	378 782	0	378 782	
Total	4 598 739 478	430 150 000	1 257 821 181	2 910 768 297	782 467 850	2 128 300 447	
Équivalent en USD ^{1/}	5 779 373 864	540 582 410	1 580 741 613	3 658 049 842	1 067 446 911	2 590 602 931	
Ajustement de change sur les remboursements de prêts en DTS	84 096 090			84 096 090		84 096 090	
Sous-total prêts en DTS ^{1/}	5 863 469 954	540 582 410	1 580 741 613	3 742 145 932	1 067 446 911	2 674 699 021	
au 31 décembre 2001 ^{1/} USD	5 934 743 118	540 582 410	1 580 741 613	3 813 419 096	1 093 321 500	2 720 097 596	
au 31 décembre 2000 USD	5 772 717 821	647 220 543	1 462 326 053	3 663 171 225	1 016 112 639	2 647 058 586	



FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

État récapitulatif des prêts ^{1/}
au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2000
Récapitulation (en milliers)

Appendice F

		Prêts approuvés			Valeur en USD					
		Au 31.12.00	Prêts annulés	Prêts intégralement remboursés	Au 31.12.01	Au 31.12.00	Prêts annulés	Prêts intégralement remboursés	Variation du taux de change DTS/USD	Au 31.12.01
1978	USD	68 530			68 530	68 530				68 530
1979	DTS	210 786			210 786	274 635			(9 734)	264 901
1980	DTS	201 879		(14 651)	187 228	263 030		(19 089)	(8 646)	235 295
1981	DTS	246 442		(13 470)	232 972	321 091		(17 550)	(10 758)	292 783
1982	DTS	210 912			210 912	274 800			(9 741)	265 059
1983	DTS	209 285		(3 443)	205 842	272 679		(4 486)	(9 505)	258 688
1984	DTS	166 409			166 409	216 815			(7 683)	209 132
1985	DTS	94 338			94 338	122 914			(4 356)	118 558
1986	DTS	63 331			63 331	82 513			(2 923)	79 590
1987	DTS	94 454			94 454	123 065			(4 362)	118 703
1988	DTS	101 106			101 106	131 732			(4 669)	127 063
1989	DTS	119 821			119 821	156 116			(5 533)	150 583
1990	DTS	139 936	(6 291)		133 645	182 324	(8 197)		(6 171)	167 956
1991	DTS	155 549	(823)	(2 678)	152 048	202 667	(1 073)	(3 490)	(7 020)	191 084
1992	DTS	186 587	(7 163)		179 424	243 106	(9 333)		(8 285)	225 488
1993	DTS	190 738	(625)		190 113	248 515	(814)		(8 780)	238 921
1994	DTS	208 550	(2 548)		206 002	271 722	(3 320)		(9 513)	258 889
1995	DTS	251 896	204		252 100	328 198	266		(11 642)	316 822
1996	DTS	267 107	(1 999)		265 108	348 018	(2 605)		(12 243)	333 170
1997	DTS	288 250			288 250	375 564			(13 311)	362 253
1998	DTS	299 700			299 700	390 482			(13 840)	376 642
1999	DTS	316 050			316 050	411 785			(14 595)	397 190
2000	DTS	312 250			312 250	406 834			(14 420)	392 414
2001	DTS				316 850					398 195
Total	DTS	4 335 376	(19 245)	(34 242)	4 598 739					
	USD	68 530			68 530					
Total					USD	5 717 135	(25 076)	(44 615)	(197 730)	5 847 909
Ajustement de change sur les prêts décaissés						55 583				86 834
					USD	5 772 718				5 934 743

Structure des échéances de l'en cours des prêts
au 31 décembre 2001

PÉRIODES	Milliers de USD
1 ^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002	145 944
1 ^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2003	117 616
1 ^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2004	114 547
1 ^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2005	112 801
1 ^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006	112 267
1 ^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2011	559 026
1 ^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2016	431 299
1 ^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2021	359 140
1 ^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026	318 906
À compter du 1 ^{er} janvier 2027	448 552
TOTAL	2 720 098

1/ Les prêts approuvés en 1978 étaient libellés en dollars des États-Unis et sont remboursables dans les monnaies dans lesquelles les retraits ont été effectués. À compter de 1979, les prêts ont été libellés en DTS et, aux fins de présentation dans le bilan, le montant cumulé des prêts libellés en DTS a été calculé sur la base du taux de conversion DTS/USD de 1/1,25673 du 31 décembre 2001. Étant donné que les prêts ont été chiffrés au 31 décembre 2000 au taux alors en vigueur de 1/1,30291, leur valeur en dollars des États-Unis a diminué de 197 730 000 USD, du fait de l'évolution des taux de change entre le 31 décembre 2000 et le 31 décembre 2001. (Entre 1999 et 2000, la valeur des prêts en dollars des États-Unis avait diminué de 279 252 000 USD.)

2/ Les remboursements incluent la participation des Pays-Bas et de la Norvège à des prêts particuliers consentis à ces pays, qui s'est traduite par le remboursement anticipé d'une partie des prêts et par une augmentation correspondante des ressources disponibles pour engagement.

3/ Voir appendice H, note 8 f).

État récapitulatif des prêts - Programme spécial pour l'Afrique
au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2000

Appendice F

Emprunteur ou garant	Prêts entrés en vigueur						Encours des prêts
	Prêts moins annulations	Prêts non entrés en vigueur	Fraction non décaissée	Fraction décaissée	Remboursements		
	DTS	DTS	DTS	DTS	DTS	DTS	
Angola	2 767 309	0	1 378 656	1 388 653	17 523	1 371 130	
Burkina Faso	10 546 145	0	422 929	10 123 216	579 608	9 543 608	
Burundi	5 050 000	0	1 194 296	3 855 704	0	3 855 704	
Cap-Vert	2 182 547	0	0	2 182 547	86 250	2 096 297	
Comores	2 450 000	0	1 082 897	1 367 103	0	1 367 103	
Djibouti	113 718	0	0	113 718	1 410	112 308	
Éthiopie	9 422 826	0	2 919 763	6 503 063	601 170	5 901 893	
Gambie	2 638 448	0	0	2 638 448	131 920	2 506 528	
Ghana	22 806 749	0	964 827	21 841 922	943 300	20 898 622	
Guinée	10 761 866	0	0	10 761 866	843 966	9 917 900	
Guinée-Bissau	2 126 406	0	0	2 126 406	79 740	2 046 666	
Kenya	13 900 000	0	6 703 281	7 196 719	248 750	6 947 969	
Lesotho	7 634 693	0	284 681	7 350 012	425 100	6 924 912	
Madagascar	1 100 000	0	1 936	1 098 064	0	1 098 064	
Malawi	5 850 000	0	73 067	5 776 933	0	5 776 933	
Mali	10 193 236	0	0	10 193 236	1 024 840	9 168 396	
Mauritanie	19 087 176	0	826 609	18 260 567	1 028 420	17 232 147	
Mozambique	8 291 210	0	0	8 291 210	932 760	7 358 450	
Niger	12 339 566	0	1 405 712	10 933 854	1 041 680	9 892 174	
Ouganda	8 123 651	0	0	8 123 651	812 360	7 311 291	
Sénégal	23 376 422	0	1 540 538	21 835 884	842 938	20 992 946	
Sierra Leone	3 650 000	0	1 993 348	1 656 652	0	1 656 652	
Soudan	26 018 419	0	211 543	25 806 876	1 457 270	24 349 606	
Tanzanie, République-Unie de	6 789 416	0	0	6 789 416	339 480	6 449 936	
Tchad	9 880 000	0	508 762	9 371 238	0	9 371 238	
Zambie	8 610 311	0	3 607	8 606 704	771 786	7 834 918	
Sous-total	235 710 114	0	21 516 452	214 193 662	12 210 271	201 983 391	
Équivalent en USD ^{1/}	296 223 972		27 040 371	269 183 601	16 227 719	252 955 882	
Ajustement de change sur les remboursements de prêts en DTS	882 705			882 705		882 705	
au 31 décembre 2001 USD	297 106 677		27 040 371	270 066 306	16 227 719	253 838 587	
au 31 décembre 2000 USD	311 281 843		41 068 300	270 213 543	11 564 036	258 649 507	

Récapitulation (en milliers)

	Prêts approuvés				Valeur en USD			
	Au 31.12.00		Au 31.12.01		Au 31.12.00		Au 31.12.01	
	Prêts annulés		Prêts annulés		Prêts annulés		Variation des taux de change DTS/USD	
1986	DTS	24 902	24 902	32 446	(1 151)	31 295		
1987	DTS	41 292	41 292	53 801	(1 908)	51 893		
1988	DTS	34 770	34 770	45 302	(1 605)	43 697		
1989	DTS	25 756	25 756	33 558	(1 190)	32 368		
1990	DTS	18 400	(1 017)	17 383	(1 325)	(802)	21 846	
1991	DTS	19 730	(1 369)	18 361	(1 784)	(847)	23 075	
1992	DTS	9 096	9 096	11 851	(420)	11 431		
1993	DTS	40 450	(500)	39 950	(651)	(1 845)	50 206	
1994	DTS	16 700	16 700	21 759	(772)	20 987		
1995	DTS	7 500	7 500	9 772	(346)	9 426		
Total	DTS	238 596	(2 886)	235 710	(3 760)	(10 886)	296 224	

Structure des échéances de l'encours des prêts
au 31 décembre 2001

PÉRIODES	Milliers de USD
1 ^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002	5 729
1 ^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2003	5 674
1 ^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2004	7 134
1 ^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2005	7 572
1 ^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006	7 863
1 ^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2011	38 754
1 ^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2016	37 740
1 ^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2021	36 584
1 ^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026	34 114
À compter du 1 ^{er} janvier 2027	72 675
TOTAL	253 839

1/ Les prêts ont été libellés en DTS et, aux fins de présentation dans le bilan, leur montant cumulé a été calculé au taux de conversion DTS/USD du 31 décembre 2001, soit 1/1,25673. Étant donné que les prêts ont été chiffrés au 31 décembre 2000 au taux alors en vigueur de 1/1,30291, leur valeur en dollars des États-Unis a diminué de 10 886 000 USD, du fait de l'évolution des taux de change entre le 31 décembre 2000 et le 31 décembre 2001. (Entre 1999 et 2000, la valeur des prêts en dollars des États-Unis avait diminué de 16 603 000 USD.)



FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

État récapitulatif des engagements au titre de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés
(en milliers de dollars des États-Unis)

Appendice G

Le tableau ci-dessous présente le montant cumulatif, au 31 décembre 2001, des allègements de dettes déjà consentis et des allègements estimatifs futurs au titre de l'Initiative PPTE initiale et renforcée.

	Allègements consentis à ce jour		Allègements futurs		Total		Total
	Principal	Intérêts	Principal ^{1/}	Intérêts	Principal	Intérêts	
Bénin			5 813	1 749	5 813	1 749	7 562
Bolivie	3 195	928	5 100	1 606	8 295	2 534	10 829
Burkina Faso	564	289	7 222	1 134	7 786	1 423	9 209
Cameroun			2 912	337	2 912	337	3 249
Côte d'Ivoire			149	0	149	0	149
Gambie			2 177	731	2 177	731	2 908
Guinée			6 238	2 136	6 238	2 136	8 374
Guinée-Bissau			2 560	977	2 560	977	3 537
Guyana	730	185	1 307	170	2 037	355	2 392
Honduras			1 510	491	1 510	491	2 001
Madagascar			8 432	2 629	8 432	2 629	11 061
Malawi			11 259	3 470	11 259	3 470	14 729
Mali	595	239	7 749	2 425	8 344	2 664	11 008
Mauritanie			10 919	3 186	10 919	3 186	14 105
Mozambique	1 753	691	16 071	3 929	17 824	4 620	22 444
Nicaragua			16 018	2 749	16 018	2 749	18 767
Niger			8 770	2 737	8 770	2 737	11 507
Ouganda	3 915	1 878	11 500	3 562	15 415	5 440	20 855
Rwanda			15 098	3 777	15 098	3 777	18 875
Sao Tomé-et-Principe			4 275	995	4 275	995	5 270
Sénégal			2 648	946	2 648	946	3 594
Tanzanie, République-Unie de			16 949	5 267	16 949	5 267	22 216
Tchad			1 380	492	1 380	492	1 872
Zambie			23 386	4 826	23 386	4 826	28 212
au 31 décembre 2001	10 752	4 210	189 442	50 321	200 194	54 531	254 725
			Moins les allègements d'intérêts non courus				50 321
			Coût total cumulatif des allègements de dettes au 31 décembre 2001				204 404
au 31 décembre 2000	7 075	2 670	94 858	28 998	101 933	31 668	133 601
			Moins les allègements d'intérêts non courus				28 998
			Coût total cumulatif des allègements de dettes au 31 décembre 2000				104 603

1/ Voir note 9 b).

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS

Note 1: Aperçu du Fonds

Le Fonds international de développement agricole (le FIDA ou le Fonds) est une institution spécialisée des Nations Unies qui existe depuis le 30 novembre 1977, date à laquelle l'Accord portant création du FIDA est entré en vigueur, et a son siège à Rome (Italie). Le Fonds et ses opérations sont régis par cet accord.

Le Fonds a pour objectif de mobiliser des ressources supplémentaires qui devront essentiellement être affectées, à des conditions de faveur, au financement de projets expressément conçus pour améliorer les systèmes de production alimentaire, le niveau nutritionnel et les conditions de vie des populations les plus pauvres des pays en développement.

Tout État Membre de l'Organisation des Nations Unies ou de l'une de ses institutions spécialisées ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) peut devenir membre du Fonds. Celui-ci a pour ressources les contributions des États membres, les contributions spéciales provenant d'États non membres et d'autres sources et le produit de ses opérations.

Note 2: Principales règles et méthodes comptables

a) Principes de base

Les états financiers du Fonds sont établis conformément aux normes comptables internationales et selon la méthode d'évaluation au coût historique. L'excédent des recettes sur les dépenses compte tenu de l'effet des fluctuations de change est transféré au poste Excédent cumulé. La présentation de l'état des activités et des variations de l'actif net a changé depuis 1998 afin de donner une vue plus générale des activités du Fonds pour l'exercice et des variations de son actif net. Cette nouvelle présentation met en relief le statut du Fonds en tant qu'institution financière internationale à but non lucratif ayant pour vocation de mobiliser des ressources destinées à l'octroi de prêts concessionnels et de dons pour la mise en œuvre de projets dans ses pays membres en développement. Auparavant, ces données ne figuraient que dans d'autres appendices aux états financiers.

Certains ajustements ont été apportés aux informations se rapportant à l'exercice précédent pour qu'elles puissent être comparées à celles qui ont trait à l'exercice considéré.

Pour préparer les états financiers, la direction doit effectuer des estimations et retenir des hypothèses qui influent sur le montant déclaré de l'actif et du passif et la divulgation des avoirs et engagements conditionnels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés au titre des produits et des charges de l'exercice, de sorte que les chiffres effectifs peuvent différer de ces estimations. Ainsi, la direction a dû avoir largement recours à son jugement pour calculer le montant estimatif des pertes imputables à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) et aux arriérés de remboursement des prêts.

Le Conseil d'administration a décidé à sa cinquante-cinquième session que les phases I et II du Programme spécial pour les pays de l'Afrique subsaharienne touchés par la sécheresse et la désertification (PSA) prendraient fin le 31 décembre 1995 et que les ressources du Programme seraient intégrées aux ressources visées par l'article 4 de l'Accord portant création du FIDA à compter du 1^{er} janvier 1996. À partir de l'exercice 1996, les états financiers tiennent compte de cette décision.

En 2001, le Fonds a modifié le traitement comptable des prêts, conformément aux stipulations de la nouvelle norme comptable internationale n° 39, qui est applicable à compter du 1^{er} janvier

2001. Cette norme a trait à la comptabilisation et aux variations d'instruments financiers qui, dans le cas du FIDA, englobent les placements, les contributions des membres et les prêts. Les stipulations en question étaient déjà appliquées par le Fonds, sauf en ce qui concerne les prêts. À compter de 2001, les prêts sont comptabilisés à leur valeur amortie, déduction faite d'une provision pour dépréciation latente lorsqu'un prêt n'est pas intégralement remboursé conformément à l'échéancier initial. Précédemment, les prêts étaient comptabilisés sur la base de leur coût. Conformément à la norme n° 39, cette modification a été appliquée avec effet rétroactif. Le solde d'ouverture de l'excédent cumulé a été ajusté pour tenir compte de l'effet cumulé de cette nouvelle pratique comptable jusqu'au 31 décembre 2000, lequel est résumé dans les notes 2 h) et 8.

En 2000, le Fonds a modifié sa méthode comptable en ce qui concerne l'Initiative pour la réduction de la dette pour faire ressortir plus clairement l'effet sous-jacent des transactions. Conformément à la norme comptable internationale n° 8, la nouvelle méthode a été appliquée rétroactivement, et les données comparatives ont été retraitées en conséquence. Les effets de ce changement de méthode sont exposés dans les notes 2 h) et 9.

Le Fonds comptabilise ses titres de placement à leur valeur boursière. Les plus-values et moins-values réalisées ou latentes sur les titres sont comptabilisées dans le produit des placements. Les gains et les pertes de change réalisés ou latents sont inscrits au compte des variations de change. Tous les achats et cessions de titres de placement sont enregistrés à la date de la transaction, c'est-à-dire le jour où le Fonds s'engage à acheter ou à vendre les titres en question. Les coûts d'acquisition comprennent les frais de transaction.

La contribution d'un membre est comptabilisée intégralement comme somme à recevoir lorsque le membre intéressé dépose son instrument de contribution. Les sommes à recevoir des États membres au titre de leurs contributions, les prêts et les autres sommes à recevoir sont comptabilisés à leur valeur intégrale, sous réserve des principes relatifs aux arriérés de contributions exposés à l'alinéa b) ci-après ainsi qu'aux arriérés sur prêts et à l'Initiative PPTE, comme indiqué au paragraphe suivant.

Les prêts sont comptabilisés sur la base de leur coût amorti, déduction faite d'une provision pour dépréciation latente, le cas échéant. L'on trouvera dans la note 8 un exposé succinct des règles applicables à la comptabilisation et aux variations de cette provision. Il est également constitué une provision pour dépréciation latente lorsque le FIDA participe à des opérations d'allègement de dettes dans le cadre de l'Initiative PPTE. Le traitement comptable des opérations relatives à l'Initiative PPTE est exposé dans la note 9 ci-après, et un état récapitulatif des allègements de dettes actuels et futurs figure à l'appendice G.

Les soldes du Fonds fiduciaire du FIDA pour l'Initiative PPTE ont été inclus dans les états financiers car ce Fonds est une entité à vocation spécifique qui relève essentiellement du FIDA et dont les activités seront intrinsèquement liées à celles de ce dernier. En conséquence, toutes les transactions et tous les soldes, ainsi que les gains et pertes latents sur les transactions entre les deux fonds ont été éliminés.

Les dons sont déduits des Contributions et de l'Excédent cumulé à la date de leur approbation.

Le coût du matériel appartenant au Fonds est directement imputé aux dépenses au moment de son achat.



b) Provisions pour arriérés de contributions des membres

À la trente-quatrième session du Conseil d'administration, en septembre 1988, le Fonds a, sur la recommandation du Commissaire aux comptes, adopté les principes ci-après concernant les provisions pour arriérés de contributions des membres:

- i) Chaque fois qu'un versement au titre d'un instrument de contribution ou d'un tirage sur un billet à ordre accuse un retard de 24 mois, il est constitué une provision égale à la valeur de tous les arriérés de contributions ou de tous les tirages non honorés sur l'encours du billet ou des billets à ordre en question.
- ii) Chaque fois qu'un versement au titre d'un instrument de contribution ou d'un tirage sur un billet à ordre accuse un retard de 48 mois ou plus, il est constitué une provision égale à la valeur totale des contributions impayées du membre concerné ou à la valeur totale du billet ou des billets à ordre souscrits par celui-ci pour la période de financement considérée (c'est-à-dire pour la période de reconstitution).
- iii) Dans le passé, c'était la date de l'avis du Commissaire aux comptes qui servait de point de référence pour le calcul des délais de 24 et de 48 mois, en ce qui concerne les états financiers d'un exercice donné. À compter de 1996, cette date a été remplacée par la date de clôture de l'exercice, ainsi qu'il a été décidé à la cinquante-huitième session du Conseil d'administration.
- iv) La provision apparaît directement sur le bilan proprement dit.
- v) En cas de circonstances exceptionnelles exigeant la constitution d'une provision, indépendamment des délais spécifiques fixés aux paragraphes i), ii) et iii) ci-dessus, ou laissant penser qu'il est inopportun de constituer une provision même après l'expiration de ces délais, l'avis du Président sur ces circonstances extraordinaires et leur incidence sur les provisions doit être soumis au Conseil d'administration. Toutefois, dans toute situation où les contraintes de temps ne permettraient pas la consultation préalable du Conseil d'administration, le Président est autorisé à décider de la position à adopter face à ces circonstances exceptionnelles et informe ultérieurement le Conseil des mesures qui ont été prises.

c) Ressources disponibles pour engagement

Les ressources disponibles pour engagement sont constituées par les ressources en monnaies librement convertibles, telles qu'elles sont définies à la section 1 de l'article 4 de l'Accord portant création du FIDA, qui ont été versées par les membres et d'autres entités ou qui proviennent ou proviendront du produit des opérations ou des remboursements de prêts effectués par les emprunteurs, dans la mesure où lesdites ressources n'ont pas déjà été engagées pour des prêts et des dons ou versées à la Réserve générale.

À la trente-quatrième session du Conseil d'administration, le Fonds a adopté les principes ci-après pour la détermination des ressources disponibles pour engagement:

- i) Seuls les paiements effectifs reçus en espèces ou sous forme de billets à ordre sont inclus dans les ressources disponibles pour engagement. La valeur des montants en espèces ou sous forme de billets à ordre dus au titre des instruments de contribution mais non payés n'est pas comptabilisée dans les ressources disponibles pour engagement.

- ii) Lorsqu'un membre quelconque ayant effectué un paiement au moyen d'un ou de plusieurs billets à ordre n'a pas réglé les montants échus depuis 18 mois, le montant total des appels de tirage non honorés n'est pas comptabilisé dans les ressources disponibles pour engagement.
- iii) Lorsqu'un membre quelconque ayant effectué un paiement au moyen d'un ou de plusieurs billets à ordre n'a pas réglé les montants échus depuis 36 mois ou davantage, la valeur intégrale de tous les billets à ordre non réglés, pour la période de financement considérée et pour toutes les périodes de financement suivantes, n'est pas comptabilisée dans les ressources disponibles pour engagement.
- iv) En cas de circonstances exceptionnelles appelant des exceptions aux paragraphes i) à iii) ci-dessus, l'avis du Président sur ces circonstances exceptionnelles et leur incidence sur les ressources disponibles pour engagement doit être soumis au Conseil d'administration. Toutefois, dans toute situation où les contraintes de temps ne permettraient pas la consultation préalable du Conseil d'administration, le Président est autorisé à décider de la position à adopter face à ces circonstances exceptionnelles et informe ultérieurement le Conseil des mesures qui ont été prises.
- v) Pouvoir d'engagement anticipé (PEA). Le Conseil des gouverneurs, à sa vingtième session en février 1997, a approuvé un amendement à la section 1 de l'article 4 de l'Accord portant création du FIDA et au paragraphe 1 de l'article IV du Règlement financier du FIDA, qui permet d'inclure dans les ressources du FIDA "... des fonds provenant ou qui proviendront de ses opérations ou d'autres sources ...". En même temps que cette modification de l'Acte constitutif du FIDA, le Conseil des gouverneurs a décidé par sa résolution 100/XX que "le Conseil d'administration peut de temps en temps, compte tenu des ressources disponibles du FIDA pour engagement de prêts et de dons, y compris le produit des placements après déduction des frais administratifs, avoir recours à un pouvoir d'engagement anticipé (PEA), avec prudence et circonspection, pour compenser, d'année en année, les fluctuations des ressources disponibles pour engagement et pour constituer une réserve de ressources."

Comme indiqué à l'appendice D, le Fonds a, pour la première fois, eu recours au PEA en 2001, les ressources ordinaires ne suffisant pas à financer ses engagements au titre des prêts et des dons.

Un prêt ou un don est considéré comme engagé lorsqu'un accord formel a été signé entre le Fonds et le bénéficiaire du prêt ou du don. Le Conseil d'administration du Fonds examine à chacune de ses sessions l'état des ressources disponibles pour engagement afin de s'assurer que le FIDA dispose des ressources nécessaires pour financer les prêts soumis à son approbation. L'état des ressources disponibles pour engagement (appendice D) indique également le détail des sommes qui n'ont pas fait l'objet d'engagements.

d) Conversion des monnaies et variations de change

- i) En tant qu'organisation internationale, le Fonds effectue ses opérations en différentes monnaies mais, pour le moment, tient sa comptabilité en dollars des États-Unis. Ses états financiers sont libellés en cette monnaie à la seule fin de résumer la situation financière.



- ii) Tous les éléments du bilan, à l'exception des contributions des membres du FIDA exprimées en une monnaie autre que le dollar des États-Unis, ont été convertis sur la base des taux de change du marché à la clôture de l'exercice. Les contributions des membres ont été converties aux taux du marché à la date de la réception pour les versements en espèces, y compris les tirages, et aux taux du marché à la date du décaissement dans le cas des montants payés en monnaies non convertibles.
- iii) Les produits et les charges exprimés en des monnaies autres que le dollar des États-Unis ont été convertis sur la base des taux de change pratiqués pendant la période considérée.
- iv) Les ajustements de change résultant de la conversion des éléments de l'actif et du passif en des monnaies autres que le dollar des États-Unis sont portés au crédit ou au débit d'un compte des variations de change et consignés dans l'état des activités et des variations de l'actif net, conformément aux prescriptions de la norme comptable internationale n° 21 (révisée).
- v) Les taux de conversion du DTS en USD appliqués au 31 décembre des cinq dernières années sont les suivants:

<u>Année</u>	<u>DTS/USD</u>
1997	1,34925
1998	1,40803
1999	1,37251
2000	1,30291
2001	1,25673

Les effets des variations de change sont détaillés ci-après:

	<u>Milliers de USD</u>	
	<u>2001</u>	<u>2000</u>
Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier	15 411	279 677
Écarts de change de l'exercice sur:		
Encaisses et placements	(40 691)	(87 865)
Actions	(47 016)	(29 358)
Sommes nettes à recevoir/à payer	(909)	(142)
Encours des prêts et des dons	(103 557)	(147 105)
Billets à ordre et sommes à recevoir des membres	(17 469)	(29 099)
Contributions des membres	17 468	28 121
Provision au titre de l'Initiative pour la réduction de la dette des PPTE	4 512	922
Gain net de change sur les opérations	<u>122</u>	<u>260</u>
Total des variations de change pour l'exercice	<u>(187 540)</u>	<u>(264 266)</u>
Solde de clôture au 31 décembre	<u>(172 129)</u>	<u>15 411</u>

e) Provisions

Des provisions sont établies quand le Fonds a une obligation juridique réelle ou présumée découlant de faits passés, quand il est probable qu'un prélèvement de ressources sera nécessaire pour s'acquitter de cette obligation et quand le montant de l'obligation se prête à une estimation fiable. Les indemnités à verser aux fonctionnaires au titre des congés annuels et de la cessation de service sont comptabilisées au moment où elles sont dues. Une provision est constituée à hauteur du montant estimatif de ces indemnités, à raison des services rendus par les fonctionnaires jusqu'à la date d'établissement du bilan.

f) Évaluation des instruments financiers

i) Placements

Tous les titres de placement détenus par le Fonds sont considérés comme étant réalisables à tout moment et sont enregistrés à leur juste valeur estimée, c'est-à-dire à leur valeur boursière à la date du bilan. La juste valeur d'un instrument financier est définie comme la valeur à laquelle ledit instrument pourrait être échangé dans une transaction normale entre parties agissant de leur plein gré, autre qu'une vente forcée ou une liquidation. Les achats et ventes de titres de placement sont comptabilisés à la date de la transaction.

Le FIDA comptabilise ses placements à leur valeur boursière, et le montant ainsi comptabilisé représente la juste valeur du portefeuille.

ii) Prêts

Les prêts du FIDA sont comptabilisés dans les états financiers sur la base de leur coût amorti, c'est-à-dire du montant nominal intégral des créances à recouvrer sur les emprunteurs, déduction faite d'une provision pour dépréciation latente, le cas échéant.

g) État des flux de trésorerie

L'appendice C, État des flux de trésorerie, a été établi conformément à la norme comptable internationale n° 7 (révisée). Aux fins de cet état, les encaisses et équivalents comprennent les disponibilités et les dépôts à vue auprès des banques, ainsi que les placements immédiatement réalisables à la date du bilan. Depuis 1999, les actions et les sommes nettes à payer au titre des placements ne sont plus comprises dans les placements immédiatement réalisables à des fins de trésorerie, conformément à la norme comptable, en raison de l'importance accrue de ces montants.

h) Changement de méthode comptable

Conformément à une nouvelle norme comptable internationale applicable à partir du 1^{er} janvier 2001, le Fonds a modifié le traitement comptable des prêts, lesquels sont désormais comptabilisés sur la base de leur coût amorti, déduction faite, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation latente. Précédemment, ils étaient comptabilisés sur la base de leur coût. Conformément à cette norme, les états financiers comparatifs n'ont pas été retraités, mais un ajustement a été apporté au solde d'ouverture du revenu net. Un exposé succinct de ces nouvelles pratiques comptables figure dans la note 8.

En 2000, le Fonds a modifié la façon dont il comptabilise les opérations liées à l'Initiative PPTE, et les états financiers des exercices précédents ont été retraités pour appliquer rétroactivement la nouvelle méthode. La note 9 apporte des précisions à ce sujet, ainsi que sur les allègements de dettes accordés dans le cadre de l'Initiative PPTE.

Note 3: Placements

a) Principes de base

Les principes fondamentaux régissant le placement des fonds sont énoncés à l'article VIII du Règlement financier du FIDA, adopté par le Conseil des gouverneurs à sa première session, qui s'est tenue du 13 au 16 décembre 1977, à savoir:

"1. Le Président peut placer ou investir les fonds versés en espèces qui ne sont pas immédiatement nécessaires pour l'exécution des opérations du Fonds ou pour faire face aux frais administratifs.



2. En plaçant les ressources du Fonds, le Président sera avant tout guidé par des considérations de sécurité et de liquidité. Dans ces limites, le Président cherchera à obtenir le rendement le plus élevé possible, sans avoir recours à la spéculation.

3. Le produit des placements peut, entre autres, être utilisé par le Fonds pour couvrir ses dépenses administratives et autres, conformément au budget approuvé."

Les titres de placement sont négociés sur des marchés actifs et enregistrés à leur valeur boursière, c'est-à-dire sur la base des cours cotés, à la fermeture des bureaux le 31 décembre.

b) Gestion du portefeuille de placements

Depuis 1994, la gestion de la majeure partie du portefeuille de placements du FIDA est confiée à un certain nombre de gestionnaires extérieurs qui agissent conformément aux directives du Fonds. Au 31 décembre 2001, les fonds en gestion extérieure se chiffraient à 1 847,1 millions de USD (contre 2 034,3 millions de USD en 2000), ce qui représente environ 94,0% (contre 96,9% en 2000) du total des encaisses et placements.

c) Gestion des risques

Pour faire face aux risques attachés à ses placements, le FIDA a adopté des directives en la matière, ainsi que des dispositions concernant la garde de ses fonds:

i) Risque de crédit

Les directives en matière de placements autorisent les instruments suivants: dépôts à terme auprès de banques commerciales sélectionnées, obligations émises ou garanties par des États, obligations émises par des banques multilatérales de développement, et produits dérivés négociés sur des marchés organisés. Le choix des établissements bancaires et des émetteurs d'emprunts obligataires tient compte de la cote de crédit qui leur est attribuée par les grandes agences de notation financière.

ii) Risque de marché

Les risques encourus sur le marché sont pris en compte en modifiant la structure des échéances du portefeuille en fonction de l'évolution des cours des valeurs. La durée de la part du portefeuille investie en valeurs à revenu fixe ne peut être supérieure à deux ans de plus que la moyenne de référence (soit environ 7,7 ans). Les options et les opérations à terme sont utilisées pour gérer le risque de marché plutôt qu'à des fins de transaction.

iii) Risque de change

La plupart des engagements du Fonds sont libellés en DTS. En conséquence, les avoirs du Fonds, portefeuille de placements et billets à ordre compris, sont gérés de manière à ce que, dans la mesure du possible, les engagements au titre des prêts et des dons non décaissés libellés en DTS aient pour contrepartie des actifs libellés dans les monnaies composant le panier du DTS et répartis selon les mêmes ratios. De même, les montants affectés à la Réserve générale et les engagements de dons libellés en dollars des États-Unis ont pour contrepartie des actifs libellés dans la même monnaie.

Afin d'améliorer ses rendements, le Fonds peut investir dans des valeurs libellées dans des monnaies autres que celles du panier du DTS et effectuer, en les couvrant, des opérations à terme sur devises afin de maintenir l'équilibre monétaire entre ses actifs et ses engagements libellés en droits de tirage spéciaux (DTS) et en dollars des États-Unis.

En novembre 1998, le Fonds a confié à un gestionnaire spécialisé le soin de limiter les risques de change qu'il encourt sur les marchés émergents. Cette activité a commencé en 1999.

iv) Risque de garde

Le FIDA a confié la garde de ses placements à une grande banque spécialisée dans ce domaine. Cet établissement bancaire reçoit et conserve les fonds, tient des comptes distincts pour chacune des composantes du portefeuille de placements sous gestion extérieure, et exécute les opérations de placement lancées par les gestionnaires extérieurs.

d) Instruments dérivés

Les directives du FIDA en matière de placements autorisent le recours aux types d'instruments dérivés suivants:

i) Contrats à terme

Les contrats à terme sont des accords portant sur la livraison future de valeurs ou d'instruments du marché monétaire, par lesquels le vendeur s'oblige à livrer à une date ultérieure spécifiée un instrument financier donné, dont le prix ou le rendement est fixé à l'avance. Le dépôt de garantie obligatoire est effectué en espèces ou sous forme de titres, et les fluctuations du cours du marché sont enregistrées au jour le jour. Les fluctuations de la valeur des contrats à terme sont comptabilisées, lorsqu'elles interviennent, au poste des gains ou pertes nets sur les placements.

Les contrats à terme en cours en fin d'exercice avaient les caractéristiques suivantes:

	31 décembre	
	2001	2000
Nombre de contrats ouverts:		
Achat	375	319
Vente	178	216
Variation des garanties	(295)	47
versées au titre des contrats		
ouverts en fin d'exercice		
(milliers de USD)		
Échéances	mars 2002	mars 2001

ii) Options

L'option est un contrat qui permet au détenteur d'acheter ou de vendre un instrument financier à un prix convenu et jusqu'à une échéance donnée, l'émetteur de l'option s'engageant de son côté à supporter le risque d'une évolution défavorable du cours de cet instrument financier. Le FIDA limite ses opérations dans ce domaine aux options négociées sur des marchés organisés. Le prix initial d'un contrat d'option correspond à la prime payée par l'acheteur, laquelle ne représente qu'une petite fraction du montant couvert par le contrat, également appelé montant notionnel. Le FIDA n'inscrit pas en charge ses contrats d'option.

Les contrats d'option en cours en fin d'exercice avaient les caractéristiques suivantes:

	31 décembre	
	2001	2000
Nombre de contrats ouverts:		
Achat	2 409	120
Vente	0	65
Valeur boursière - gain/(perte)	530	54
(milliers de USD)		
Gains nets latents (milliers	44	28
de USD)		
Échéance moyenne	183 jours	119 jours

iii) Couverture de change à terme

La couverture de change à terme est une opération qui permet d'opérer, à un moment donné, la conversion de montants en espèces d'une monnaie dans une autre, tout en garantissant simultanément l'opération inverse à une date ultérieure, afin de récupérer la première monnaie. Au 31 décembre 2001, les contrats de change à terme affichaient un gain latent de 1 124 000 USD (contre une perte de 2 146 000 USD en 2000). Leurs échéances s'échelonnaient entre deux et 79 jours (entre deux et 80 jours au 31 décembre 2000). Les gains et les pertes réalisés et latents sont constatés au moment où ils se produisent et sont inscrits au poste des gains ou pertes nets sur les placements.

e) Évaluation des actifs

Le Fonds comptabilise les avoirs de son portefeuille aux cours du marché. Les plus-values et moins-values réalisées ou latentes sont comptabilisées au poste des gains ou pertes nets sur les placements.

f) Composition du portefeuille de placements par instrument

Au 31 décembre 2001, les encaisses et les placements évalués aux cours du marché, à l'exception des avoirs soumis à restriction et en monnaies non convertibles, se chiffraient à 1 916 353 000 USD (contre 2 067 444 000 USD en 2000). Ils se décomposaient comme suit:

	<u>Milliers de USD</u>	
	<u>2001</u>	<u>2000</u>
Encaisses	71 702	60 149
Instruments à revenu fixe	994 840	979 051
Gains/(pertes) latents sur contrats à terme	1 125	(2 145)
Dépôts à terme et autres effets bancaires	131 922	203 515
Actions	755 927	882 420
Contrats à terme	(39)	47
Options	530	54
Total des placements	1 884 305	2 062 942
Produits de placements à recevoir	18 991	18 238
Dividendes à recevoir	499	697
Sommes à recevoir sur cessions de valeurs	5 229	24 693
Sommes à payer sur achats de valeurs	(64 373)	(99 275)
Total	<u>1 916 353</u>	<u>2 067 444</u>

g) Composition du portefeuille de placements par monnaie

La composition par monnaie des encaisses et des placements au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2000 était la suivante:

	<u>Milliers de USD</u>	
	<u>2001</u>	<u>2000</u>
Euro	469 691	460 903
Yen japonais	181 801	308 916
Livre Sterling	218 780	252 680
Dollar des États-Unis	781 771	807 234
Autres monnaies	<u>264 310</u>	<u>237 711</u>
Total	<u>1 916 353</u>	<u>2 067 444</u>

Depuis 1999, l'euro a remplacé le franc français et le mark allemand dans le panier du DTS.

h) Composition du portefeuille de placements par échéance

Au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2000, la composition des encaisses et des placements par échéance était la suivante:

	<u>Milliers de</u>	
	<u>2001</u>	<u>2000</u>
Un an ou moins	167 244	214 233
Un à cinq ans	259 510	199 960
Cinq à dix ans	416 315	490 579
Plus de dix ans	317 357	280 252
Sans échéance fixe (actions)	<u>755 927</u>	<u>882 420</u>
Total	<u>1 916 353</u>	<u>2 067 444</u>

Au 31 décembre 2001, la durée moyenne des placements à revenu fixe restant à courir jusqu'à l'échéance était de 126 mois (contre 117 mois en 2000).

ains (pertes sur les placements)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2001, les placements affichent une perte nette de 42 856 000 USD (contre une perte de 46 966 000 USD en 2000). Les gains et pertes nets sur les placements se décomposaient comme suit:

	<u>Milliers de</u>	
	<u>2001</u>	<u>2000</u>
Intérêts	58 387	67 952
Dividendes	13 614	11 760
Produit net des contrats à terme	96	1 384
Produit net sur les options	84	103
Total cumulé des (moins-values)/plus-values réalisées (net)	(75 390)	8 482
Total cumulé des moins-values latentes (net)	(30 983)	(127 429)
Revenu des prêts de titres et recouvrement de commissions	841	309
Intérêts versés par les banques, y compris sur les comptes soumis à restriction	<u>855</u>	<u>867</u>
	<u>(32 496)</u>	<u>(36 572)</u>
Frais de gestion du portefeuille et frais de garde	(9 705)	(11 012)
Autres dépenses nettes relatives aux placements	<u>(780)</u>	<u>(266)</u>
Pertes nettes sur les placements du FIDA	(42 981)	(47 850)
Revenu de fonds supplétifs	<u>125</u>	<u>884</u>
Total	<u>(42 856)</u>	<u>(46 966)</u>

En 2001, le taux moyen de rendement du portefeuille de placements s'est établi à -2,3% (contre -2,2% en 2000).

En 2001, le produit net des placements au titre de l'Initiative pour la réduction de la dette des PPTE s'est élevé à 475 000 USD (contre 365 000 USD en 2000). Il a été transféré au poste Charge nette au titre de l'Initiative pour la réduction de la dette, comme l'explique la note 9.

ote 4 ncaisses et placements soumis à restriction

a onnaies non librement convertibles

Au 31 décembre 2001, les avoirs en espèces et placements détenus par le Fonds en monnaies non librement convertibles s'élevaient



respectivement à 364 000 USD (contre 357 000 USD en 2000) et 372 000 USD (contre 390 000 USD en 2000).

Conformément à l'Accord portant création du FIDA, les montants versés au Fonds par les membres de la catégorie III dans leur monnaie nationale, au titre de leurs contributions initiales ou de leurs contributions supplémentaires, sont soumises à restriction.

Ces sommes servent exclusivement:

- i) après consultation du membre concerné, à régler des dépenses d'administration et autres frais engagés par le Fonds sur le territoire dudit membre; ou
- ii) avec l'accord de ce membre, à payer des biens ou des services produits sur son territoire et nécessaires à des activités financées par le Fonds dans d'autres États.

Autres montants soumis à restriction

Dans les "Encaisses et placements soumis à restriction" figurent les montants suivants:

- i) 11 359 000 USD (contre 8 757 000 USD en 2000) de placements détenus au nom du Fonds pour le compte de la Mutuelle de crédit du personnel du FIDA.
- ii) 7 984 000 USD (contre 2 239 000 USD en 2000) de fonds supplémentifs détenus sur les comptes bancaires du FIDA.

Les montants ci-dessus sont inscrits au poste "Autres fonds dus" et ne figurent pas dans l'état des flux de trésorerie.

c Soldes du fonds fiduciaire

Ces sommes comprennent 12 000 000 USD (contre 10 500 000 USD en 2000) représentant les montants placés pour le compte du fonds fiduciaire du FIDA pour l'Initiative pour la réduction de la dette des PPTE et 2 451 000 USD (524 000 USD en 2000) représentant les soldes bancaires du fonds fiduciaire.

d Provision pour couverture médicale après cessation de service

Cette provision, d'un montant de 13,7 millions de USD (contre 8,4 millions de USD en 2000), a été constituée pour financer les coûts de la couverture médicale après cessation de service (voir la note 12 c)).

e Contributions anticipées à la cinquième reconstitution

Les montants en espèces reçus en 2000 à titre de contributions anticipées à la cinquième reconstitution ont représenté au total 1,4 million de USD. En 2001, la cinquième reconstitution ayant pris effet, ces contributions anticipées ont été imputées aux ressources ordinaires.

ote 5 Contributions des membres

Les contributions que chaque membre doit verser au Fonds sont payables à l'échéance en monnaies librement convertibles; toutefois, jusqu'à la fin de la période de la troisième reconstitution, les membres de la catégorie III peuvent verser leur contribution dans leur propre monnaie, qu'elle soit ou non librement convertible. Les contributions doivent être versées en espèces mais, dans la mesure où le Fonds n'a pas un besoin immédiat d'une partie de la contribution pour ses opérations, cette partie peut être versée sous forme de billets à ordre ou d'obligations non négociables, irrévocables, ne portant pas intérêt et payables à vue. Sur recommandation de son Commissaire aux comptes, le Fonds a jugé prudent d'instituer des provisions pour arriérés de contributions (voir les notes 2 b), 6 et 7).

a Contributions initiales

Les contributions initiales ont été intégralement acquittées, sous réserve de ce qui est indiqué dans les notes 6 et 7.

remière reconstitution des ressources

Les contributions à la première reconstitution des ressources du Fonds ont été intégralement acquittées, sous réserve de ce qui est indiqué dans la note 6.

c Deuxième reconstitution des ressources

Les contributions à la deuxième reconstitution des ressources du Fonds ont été intégralement acquittées, sous réserve de ce qui est indiqué dans les notes 6 et 7.

d Troisième reconstitution des ressources

On trouvera à l'appendice E un état détaillé des contributions à la troisième reconstitution. Les tirages appelés à ce jour ont été intégralement réglés, sous réserve de ce qui est indiqué dans les notes 6 et 7.

e Quatrième reconstitution des ressources

On trouvera à l'appendice E un état détaillé des contributions à la quatrième reconstitution.

f Cinquième reconstitution des ressources

On trouvera à l'appendice E un état détaillé des contributions à la cinquième reconstitution.

La cinquième reconstitution des ressources du Fonds a pris effet le 7 septembre 2001, date à laquelle les instruments de contribution déposés se montaient globalement à 50% des contributions respectives des membres, comme indiqué dans la résolution 119/XXIV adoptée par le Conseil des gouverneurs à sa vingt-quatrième session et ultérieurement amendée.

Comme les conditions requises pour que la cinquième reconstitution prenne effet n'étaient pas encore remplies au 31 décembre 2000, les contributions effectuées jusqu'alors à ce titre ne pouvaient pas être prises en compte dans les ressources du Fonds sans l'autorisation expresse du donateur concerné, comme indiqué à l'appendice D.

Programme spécial pour l'Afrique

Des précisions sur les contributions au PSA au titre des première et seconde phases sont données à l'appendice E.

h Provisions

Conformément aux principes énoncés à la note 2 b), le Fonds a institué les provisions ci-après:

i FIDA

	Milliers de	
	2000	2001
Billets à ordre de contribuants	106 072	106 072
Montants à recevoir de contribuants	89 583	89 555
Total	195 655	195 627

ii) Programme spécial pour l'Afrique

	Milliers de	
	2000	2001
Billets à ordre de contribuants	10	10

note 6 Billets à ordre des contributeurs

a

Les billets à ordre au titre des contributions initiales et des contributions aux première et deuxième reconstitutions ont tous été encaissés sauf ceux émanant des États membres indiqués ci-dessous.

Au 31 décembre 2001, les tirages sur les contributions à la troisième reconstitution déposées sous forme de billets à ordre ont atteint 100% du total, contre 82,6% au 31 décembre 2000, et les tirages sur les contributions à la quatrième reconstitution 59,2% du total (il n'y en avait pas eu au 31 décembre 2000).

Conformément aux principes énoncés dans la note 2 b), le Fonds a constitué au titre des billets à ordre la provision indiquée ci-dessous et, en application des principes énoncés à la note 2 c), il a exclu des ressources disponibles pour engagement les montants qui apparaissent ci-après.

Provisions

	<u>milliers de</u>	
	—	—
i) Contributions initiales		
Iran	29 358	29 358
Iraq	<u>13 717</u>	<u>13 717</u>
	43 075	43 075
ii) Première reconstitution		
Iraq	31 099	31 099
Qatar	<u>10 271</u>	<u>10 271</u>
	41 370	41 370
iii) Deuxième reconstitution		
Mauritanie	2	2
Qatar	<u>5 000</u>	<u>5 000</u>
	5 002	5 002
iv) Troisième reconstitution		
Corée, R.P.D. de	600	600
Jamahiriya arabe libyenne	16 000	16 000
Mauritanie	25	25
	<u>16 625</u>	<u>16 625</u>
Total	<u>106 072</u>	<u>106 072</u>

Montants exclus des ressources disponibles pour engagement des contributions initiales

	<u>milliers de</u>	
	—	—
i) Contributions initiales		
Iran	29 358	29 358
Iraq	<u>13 717</u>	<u>13 717</u>
	43 075	43 075
ii) Première reconstitution		
Iraq	31 099	31 099
Qatar	<u>10 271</u>	<u>10 271</u>
	41 370	41 370
iii) Deuxième reconstitution		
Mauritanie	2	2
Qatar	<u>5 000</u>	<u>5 000</u>
	5 002	5 002
iv) Troisième reconstitution		
Corée, R.P.D. de	600	600
Jamahiriya arabe libyenne	16 000	16 000
Mauritanie	25	25
Nigéria	4 170	4 533
Venezuela	—	9 428
	<u>20 795</u>	<u>30 586</u>
Total	<u>110 242</u>	<u>120 033</u>

Programme spécial pour les pays de l'Afrique subsaharienne touchés par la sécheresse et la désertification

Conformément aux principes énoncés dans la note 2 b), il a été constitué au titre des contributions au PSA versées sous forme de billets à ordre la provision indiquée ci-dessous et, en application des principes énoncés dans la note 2 c), il a été exclu des ressources disponibles pour engagement les montants qui apparaissent ci-après.

Provisions

	<u>milliers de</u>	
	—	—
Première phase		
Mauritanie	10	10
Total	<u>10</u>	<u>10</u>

Montants exclus des ressources disponibles pour engagement des contributions initiales

	<u>milliers de</u>	
	—	—
Première phase		
Mauritanie	10	10
Total	<u>10</u>	<u>10</u>

note 7 Sommes reçues des contributeurs

Les montants à recevoir des États membres au titre de leurs contributions initiales et de leurs contributions aux première, deuxième, troisième, quatrième et cinquième reconstitutions des ressources du FIDA (y compris les contributions spéciales et complémentaires) se chiffrent à 147 525 000 USD après provisions (52 221 000 USD en 2000).

Conformément aux principes énoncés dans la note 2 b), le Fonds a constitué des provisions au titre de certains de ces montants, comme indiqué ci-dessous.

Conformément aux principes énoncés dans la note 2 c), le FIDA n'a pas comptabilisé dans les ressources disponibles pour engagement les montants indiqués ci-dessous, ni les sommes à recevoir au titre des quatrième et cinquième reconstitutions.

Provisions

	<u>milliers de</u>	
	—	—
i) Contributions initiales		
Comores	7	7
Iran	<u>83 167</u>	<u>83 167</u>
	83 174	83 174
ii) Deuxième reconstitution		
Gabon	371	371
Iraq	<u>2 000</u>	<u>2 000</u>
	2 371	2 371
iii) Troisième reconstitution		
Iran	2 400	3 000
Qatar	1 000	1 000
Sao Tomé-et-Principe	<u>10</u>	<u>10</u>
	3 410	4 010
iv) Quatrième reconstitution		
Kenya	<u>628</u>	—
Total	<u>89 583</u>	<u>89 555</u>

Depuis le 31 décembre 2000, un montant de 600 000 USD a été reçu de l'Iran en règlement des sommes mises en recouvrement au titre de la troisième reconstitution. Si ce montant avait été reçu



avant le 31 décembre 2000, le total des provisions aurait été ramené à 88 955 000 USD.

ote 8 Prêts

a Généralités

Les prêts sont uniquement accordés aux pays en développement qui sont membres du Fonds ou à des organisations intergouvernementales dont ces pays font partie. Dans ce dernier cas, le Fonds peut exiger des garanties gouvernementales ou autres. Un prêt entre en vigueur lorsque le FIDA a reçu de l'emprunteur un avis juridique satisfaisant et lorsque les autres conditions préalables éventuelles ont été remplies. Les décaissements peuvent commencer dès l'entrée en vigueur du prêt.

Pour les prêts approuvés en 1978, le remboursement du principal et le paiement des intérêts doivent être effectués dans la même monnaie que la partie correspondante de la somme avancée, ou de la manière précisée dans l'accord de prêt. Pour tous les prêts du Fonds approuvés à partir du 1^{er} janvier 1979, le remboursement du principal et le paiement des intérêts sont exigibles dans la monnaie spécifiée dans l'accord de prêt, pour un montant équivalant à la somme due en DTS, calculée sur la base des taux appliqués par le Fonds monétaire international (FMI) aux dates correspondantes. Les prêts approuvés sont décaissés en faveur des emprunteurs conformément aux dispositions de l'accord de prêt.

Originellement, les Principes et critères en matière de prêts (paragraphe 31) énonçaient les conditions de prêt comme suit: "Le Fonds fournira selon les modalités et conditions ci-après des ressources financières à ses États membres pour des projets et programmes approuvés: i) prêts spéciaux à des conditions particulièrement favorables; les frais de services s'élèvent dans ce cas à 1% par an et la période de remboursement est de 50 ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans; ii) prêts à des conditions intermédiaires; le taux d'intérêt s'élève dans ce cas à 4% par an et la période de remboursement est de 20 ans, y compris un différé d'amortissement de cinq ans; iii) prêts à des conditions ordinaires; le taux d'intérêt s'élève dans ce cas à 8% et la période de remboursement varie de 15 à 18 ans, y compris un différé d'amortissement de trois ans."

Le 28 janvier 1994, le Conseil des gouverneurs du FIDA, dans sa résolution 83/XVII, a entériné les nouvelles dispositions ci-après des Principes et critères en matière de prêts:

"2 a) les prêts consentis à des conditions particulièrement favorables seront exempts d'intérêts mais supporteront une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et comporteront un délai de remboursement de quarante (40) ans, différé d'amortissement de dix (10) ans compris; b) les prêts consentis à des conditions intermédiaires supporteront un taux d'intérêt annuel équivalant à 50% du taux d'intérêt variable de référence déterminé chaque année par le Conseil d'administration et comporteront un délai de remboursement de vingt (20) ans, différé d'amortissement de cinq (5) ans compris; c) les prêts consentis aux conditions ordinaires supporteront un taux d'intérêt annuel équivalant à 100% du taux d'intérêt variable de référence déterminé chaque année par le Conseil d'administration et comporteront un délai de remboursement allant de quinze (15) ans à dix-huit (18) ans, différé d'amortissement de trois (3) ans compris; d) aucune commission d'engagement ne sera prélevée sur les prêts."

Depuis l'exercice 2001, les prêts sont comptabilisés sur la base de leur coût amorti, déduction faite d'une provision pour dépréciation latente, alors qu'ils l'étaient sur la base de leur coût dans les états financiers des exercices précédents. Cette modification a été apportée aux principes comptables pour aligner ceux-ci sur la norme comptable internationale n° 39 relative à la comptabilisation et à l'évaluation des instruments financiers qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2001. Aux termes de cette norme comptable, le FIDA doit passer en revue périodiquement son

portefeuille de prêts pour identifier toute dépréciation latente d'actif. S'il n'est pas certain qu'un prêt sera intégralement remboursé conformément à l'échéancier initial, il doit constituer une provision, sans que cette réduction de la valeur estimée du prêt exonère pour autant l'État membre concerné de son obligation d'honorer intégralement ses engagements. Si ladite réduction ne s'avère plus nécessaire, il est passé une écriture inverse. La variation nette de la provision pour dépréciation latente apparaît sous une rubrique distincte dans l'État des activités et des variations de l'actif net et est inscrite séparément aussi dans le bilan.

b Impact de cette modification des principes comptables

Conformément à la norme comptable applicable, les états financiers comparatifs pour l'exercice clos le 31 décembre 2000 n'ont pas été retraités, mais un ajustement a été apporté au solde d'ouverture du revenu net, comme indiqué au tableau figurant à l'alinéa c) ci-dessous. La provision apparaissant dans les états financiers de l'exercice 2001 du fait de cette modification des principes comptables est de 72,2 millions de USD, dont 75,0 millions de USD imputables aux exercices précédents et 2,8 millions de USD (reprise sur provision) pour l'exercice en cours.

c Provision cumulée pour dépréciation latente

La provision est égale à la différence entre la valeur nominale du prêt et le montant des flux de trésorerie calculé sur la base de l'échéancier de remboursement probable ou renégocié. La dépréciation latente s'applique à la totalité du prêt et pas seulement au versement en retard. Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer avec quelque degré de certitude ce que seront les flux de trésorerie produits par un prêt (comme c'est le cas pour tous les prêts ayant jusqu'à présent donné lieu à la constitution d'une provision), on peut appliquer une méthode semblable à celle en usage pour le provisionnement des contributions des États membres. Ainsi, une provision sera constituée dès lors qu'en l'absence de plan de règlement convenu, un versement dû au titre du prêt aura plus de 24 mois de retard. Une provision est également constituée pour les échéances du même prêt en retard de moins de 24 mois. Tous les montants arriérés à la date d'expiration de ce délai sont considérés comme inclus dans la provision, même si une partie de l'encours du prêt est ultérieurement remboursée. Lorsque le retard dépasse 48 mois, la provision s'applique à l'intégralité du principal non remboursé. La date à partir de laquelle commencent à courir les délais susmentionnés est celle du bilan.

On trouvera ci-dessous une analyse de la provision cumulée pour dépréciation latente:

	Milliers de USD	
	2001	2000
Solde en début d'exercice	0	0
Ajustement du solde d'ouverture*	74 995	0
Solde ajusté en début d'exercice	74 995	0
Réduction nette de la provision pour dépréciation latente	(2 758)	0
Solde en fin d'exercice	72 237	0

* Ajustement opéré conformément aux dispositions de la norme comptable internationale n° 39 pour les exercices précédents.

d Situation de non comptabilisation

En cas de paiements en retard de plus de 180 jours, les intérêts et commissions de service ne sont portés en recettes que lorsqu'ils sont effectivement reçus. Précédemment, le délai était de 10 mois (300 jours), mais il a été réduit pour aligner les pratiques du FIDA sur celles des autres institutions financières internationales. L'impact de ce changement étant négligeable, les chiffres de l'exercice précédent n'ont pas été retraités. Des démarches se poursuivent auprès des gouvernements intéressés afin d'obtenir le règlement de ces impayés.

Si ces sommes avaient été passées en recettes, le produit des prêts indiqué dans l'état des activités et des variations de l'actif net pour l'exercice 2001 aurait été supérieur de 2 221 000 USD (contre 2 373 000 USD en 2000). Dans le cas du PSA, le chiffre correspondant est de 162 000 USD (contre 285 000 USD en 2000). Les pays membres concernés sont indiqués ci-après:

emprunteurs en situation de non comptabilisation A

	<u>Milliers de USD</u>		<u>31 décembre 2001</u>	
	Principal non amorti	Principal en arriéré	Recettes non comptabilisées en 2001	En situation d'arriérés depuis
Cameroun	12 682	885	203	Sept. 1993
Congo	2 567	1 654	112	Avril 1993
Congo, R.D. du	22 806	5 222	231	Fév. 1993
Cuba	10 441	10 339	422	Sept. 1989
Djibouti	1 705	23	8	Juin 2001
Guinée-Bissau	5 511	591	57	Nov. 1995
Libéria	12 793	10 005	376	Nov. 1995
Niger	19 729	56	58	Mai 1989
République centrafricaine	26 737	236	92	Mai 2001
Salomon (Îles)	2 788	87	28	Avril 2001
Sierra Leone	21 616	1 259	224	Mars 1998
Somalie	21 740	7 891	220	Janv. 1991
Togo	<u>19 829</u>	<u>758</u>	<u>190</u>	Sept. 2000
Total	<u>180 944</u>	<u>39 006</u>	<u>2 221</u>	

emprunteurs en situation de non comptabilisation – P A

	<u>Milliers de USD</u>		<u>31 décembre 2001</u>	
	Principal non amorti	Principal en arriéré	Recettes non comptabilisées en 2001	En situation d'arriérés depuis
Guinée-Bissau	2 572	246	26	Déc. 1995
Niger	12 432	0	115	Janv. 1996
Sierra Leone	<u>2 082</u>	<u>0</u>	<u>21</u>	Mars 1998
Total	<u>17 086</u>	<u>246</u>	<u>162</u>	

Le produit des prêts indiqué dans l'état des activités et des variations de l'actif net pour l'exercice 2001 comprend un montant de 640 000 USD (contre 1 305 000 USD en 2000) perçu au titre d'années antérieures.

On trouvera à l'appendice F un état détaillé des prêts approuvés, des décaissements effectués et des remboursements de prêts.

e Analyse détaillée des soldes des prêts

A - prêts approuvés, moins annulations et ajustement pour variation de la valeur en USD du total des prêts en DTS (appendices D et F):

– 9 7		
– 77 7 8		
Prêts en vigueur	5 394 161	5 125 497
Moins: Solde non décaissé	(1 580 742)	(1 462 326)
Remboursements	<u>(1 093 322)</u>	<u>(1 016 113)</u>
Encours des prêts	2 720 097	2 647 058

P A - prêts approuvés, plus ajustement pour variation de la valeur en USD du total des prêts en DTS (appendice F)

– 97		
– 8		
Prêts en vigueur	297 106	311 282
Moins: Solde non décaissé	(27 040)	(41 068)
Remboursements	<u>(16 227)</u>	<u>(11 564)</u>
Encours des prêts	253 839	258 650

total prêts approuvés, moins annulations et ajustement pour variation de la valeur en USD du total des prêts en DTS

– 8 9		
– 8		
Prêts en vigueur	5 691 267	5 436 779
Moins: Solde non décaissé	(1 607 782)	(1 503 394)
Remboursements	<u>(1 109 549)</u>	<u>(1 027 677)</u>
Encours des prêts	2 973 936	2 905 708

a Prêts des tats non membres

onds pour Gaza et la Cisjordanie

À sa vingt et unième session de février 1998, le Conseil des gouverneurs a, dans sa résolution 107/XXI, approuvé l'établissement d'un fonds spécifiquement destiné à financer des prêts pour Gaza et la Cisjordanie. Il a été à cet effet dérogé à l'application de l'article 7, section 1 b), de l'Accord portant création du FIDA. L'aide financière, y compris sous forme de prêts, est transférée au FGC par décision du Conseil d'administration et son remboursement, le cas échéant, est imputé directement aux ressources ordinaires du FIDA.

ote 9 Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvre s endettés

a Historique

Le Conseil d'administration a proposé que le FIDA participe à l'Initiative du FMI et de la Banque mondiale pour la réduction de la dette des PPTE dans le cadre de sa politique générale en matière de partenariats avec des pays ayant des arriérés, ou susceptibles d'en avoir à l'avenir, en raison du poids du service de leur dette. En adoptant la résolution 101/XX, le Conseil des gouverneurs, à sa vingtième session tenue en février 1997, a approuvé la participation du FIDA à l'Initiative pour la réduction de la dette.

En février 2000, le Conseil des gouverneurs a autorisé le FIDA à accorder des allègements de dette dans le cadre de l'Initiative renforcée pour la réduction de la dette, en annulant, au profit des pays qui remplissent les conditions requises, une fraction de leurs obligations au titre du service de la dette, à mesure que celles-ci deviennent exigibles. Les montants ainsi annulés doivent être remboursés, au fur et à mesure, par le Fonds fiduciaire du FIDA pour l'Initiative pour la réduction de la dette des PPTE, dans la limite des ressources disponibles.

Le Conseil des gouverneurs a chargé le Conseil d'administration d'approuver au cas par cas les allègements de dette incombant au FIDA dans le cadre global de l'Initiative afin de ramener la dette d'un pays à un niveau soutenable.

L'Initiative implique pour les IFI participantes deux types d'opérations financières:

- i) une réduction, dans les proportions convenues, des remboursements provenant des pays débiteurs;
- ii) le versement sur leurs comptes de prêt de sommes destinées à compenser la réduction des remboursements.

Chaque IFI choisira le mécanisme qu'elle juge le plus approprié pour mobiliser et gérer les ressources destinées à compenser la diminution des rentrées attendues sur ses comptes de prêt.

Un Fonds fiduciaire pour l'Initiative pour la réduction de la dette des PPTE a été établi suite à l'adoption par le Conseil des gouverneurs, le 11 février 1998, de sa résolution 105/XXI. Ce Fonds fiduciaire reçoit du FIDA et d'autres sources des ressources spécifiquement destinées à compenser la diminution convenue au titre de l'Initiative PPTE des remboursements au(x) compte(s) de prêt. Le FIDA a reçu des Pays-Bas un instrument de contribution de 26 623 520 NLG – 12 081 000 EUR (11 253 000 USD actuellement) à titre de contribution complémentaire à la quatrième reconstitution à l'appui de la participation du FIDA à l'Initiative pour la réduction de la dette, ainsi qu'un versement en espèces de 16 000 000 NLG – 7 260 000 EUR (7 009 000 USD). En outre, le FIDA a reçu de l'Allemagne un instrument de contribution de 7 669 000 EUR (6 743 000 USD actuellement) à titre de contribution complémentaire à la cinquième reconstitution à l'appui de la participation du FIDA à l'Initiative, ainsi qu'un versement en espèces de 3 068 000 EUR (2 691 000 USD).

Comme l'a décidé le Conseil d'administration à sa soixante-cinquième session, en décembre 1998, un montant de 4 000 000 USD a été prélevé sur l'Excédent cumulé, successivement en 1998, 1999, 2000 et 2001. En outre, comme il a été convenu à la soixante-sixième session du Conseil d'administration, en avril 1999, une somme de 2 700 000 USD a été spécialement prélevée sur les ressources du FIDA et affectée à l'Initiative pour compenser le déficit de financement prévu sur la dette du Mali. Ce transfert a été effectué en 2000.

b Impact de l'Initiative pour la réduction de la dette des PPTE

Lorsque le Conseil d'administration approuve un allègement de dette pour un pays donné, la valeur nominale de la fraction de principal incluse dans le coût estimatif de l'allègement est déduite de l'encours des prêts décaissés, par inscription au poste Provision cumulée au titre de l'Initiative PPTE, ainsi que du revenu. Cette provision fait l'objet de révisions périodiques. L'estimation de la valeur nominale des imputations effectuées au titre de l'Initiative pour la réduction de la dette comporte un élément discrétionnaire important.

La provision cumulée au titre de l'Initiative PPTE est réduite lorsque le Fonds fiduciaire fournit la contrepartie des allègements de dette (voir l'alinéa c) ci-après).

L'appendice G contient un état récapitulatif des allègements de dette déjà consentis depuis le début de l'Initiative et de ceux qui doivent l'être dans l'avenir. Les allègements de dettes approuvés à ce jour par le Conseil d'administration sont exclusifs de tous les montants relatifs à l'Initiative renforcée pour la réduction de la dette des pays suivants: Burundi, Comores, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Ghana, Laos, Liberia, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République du Congo, Sierra Leone, Somalie, Soudan et Togo. À la fin de l'exercice 2001, la Banque mondiale et le FMI ont annoncé l'allègement de la dette de ces pays. Il est prévu que le FIDA reçoive du Conseil d'administration en 2002 l'autorisation de financer sa part des nouveaux allègements ainsi consentis. Au moment où les états financiers de l'exercice 2001 ont été établis, la contribution du

FIDA à l'allègement global de la dette de ces pays, au titre aussi bien du principal que des intérêts, était estimée à 200 271 000 USD.

Une somme de 475 000 USD (365 000 USD en 2000) représentant le produit net des placements du Fonds fiduciaire pour l'Initiative pour la réduction de la dette des PPTE a été incluse dans la charge nette totale au titre de l'Initiative pour la réduction de la dette qui figure dans l'état des activités et des variations de l'actif net.

Le coût total cumulé des allègements de dette se décompose comme suit:

	<u>milliers de</u>	
	_____	_____
Contribution à l'Initiative PPTE approuvée en 1998	16 000	16 000
Contribution à l'Initiative PPTE approuvée en 1999	2 670	2 670
Différence entre les allègements de dette approuvés et les ressources disponibles en 2001/2000	172 031	74 521
Écarts de change nets cumulés	<u>(5 452)</u>	<u>(909)</u>
Coût total cumulé de l'Initiative PPTE inclus dans l'Excédent cumulé du FIDA	<u>185 249</u>	<u>92 282</u>
Contribution des Pays-Bas	11 253	11 638
Contribution de l'Allemagne	6 743	-
Produit cumulé des placements au titre de l'Initiative PPTE	<u>1 159</u>	<u>683</u>
Total (voir l'appendice G)	<u>204 404</u>	<u>104 603</u>

c Provision cumulée au titre de l'Initiative pour la réduction de la dette

Lorsque le Conseil d'administration approuve un allègement de dette, la valeur nominale estimative de la fraction de principal incluse dans l'allègement qui sera consenti au titre de l'Initiative pour la réduction de la dette est inscrite en charge sous la rubrique Provision cumulée au titre de l'Initiative, et elle est compensée par les sommes à recevoir du Fonds fiduciaire pour l'Initiative pour la réduction de la dette des PPTE, dans la limite des ressources disponibles. Ces montants ne comprennent aucun des allègements de dette effectivement accordés à ce jour. Les soldes des exercices clos le 31 décembre 2001 et le 31 décembre 2000 sont indiqués ci-après:

	<u>milliers de</u>	
	_____	_____
Solde d'ouverture	94 856	21 294
Provision pour la fraction de principal des nouveaux allègements de dette	99 019	74 484
Écarts de change nets	<u>(4 433)</u>	<u>(922)</u>
Solde de clôture	<u>189 442</u>	<u>94 856</u>

ote ons

L'Accord portant création du FIDA habilite ce dernier à accorder des dons à ses membres ou à des organisations intergouvernementales auxquelles participent ses membres, selon les modalités qu'il juge appropriées.

a Assistance technique

Le Fonds octroie des dons pour la préparation de projets, des composantes de prêts, la recherche agricole, le Fonds d'élaboration des projets, le Mécanisme spécial d'intervention et pour d'autres fins connexes. Le montant cumulatif des dons



décaissés au 31 décembre 2001 était de 324 578 000 USD (contre 297 576 000 USD en 2000).

b Services aux États membres

Les années précédentes, les services aux États membres incluaient des dons pour l'identification de projets, des études spéciales et des activités de suivi et d'évaluation. Ces services sont actuellement suspendus. Le montant cumulatif décaissé au titre de ces dons se montait au 31 décembre 2001 à 33 569 000 USD (33 569 000 USD en 2000).

c Réserve générale

À sa quatrième session, en 1980, le Conseil des gouverneurs a reconnu la nécessité de se prémunir contre le risque de surengagement des ressources du Fonds qui pourrait découler des fluctuations des taux de change et contre les retards éventuels dans la perception par le Fonds des paiements au titre du service des prêts, ou dans le recouvrement des sommes qui lui sont dues au titre du produit du placement de ses avoirs liquides, et a décidé de constituer une Réserve générale.

Les virements à la Réserve générale par prélèvement sur l'excédent cumulé sont décidés par le Conseil d'administration compte tenu de la situation financière du Fonds. Le Conseil d'administration a décidé à sa cinquante-quatrième session en avril 1995 de maintenir la Réserve générale à 95 millions de USD. La question de savoir si le montant de la Réserve générale est suffisant est revue périodiquement par le Conseil d'administration. Les retraits opérés sur la Réserve générale sont sujets à l'approbation préalable du Conseil d'administration.

d Dépenses de personnel et cotisations au régime des pensions

a Effectifs

Le nombre de postes du Fonds - y compris ceux du président et du vice-président - approuvés au 31 décembre s'établit comme suit:

Cadre organique	<u>134</u>	<u>134</u>
Services généraux	<u>181</u>	<u>158</u>
	<u>315</u>	<u>292</u>

L'augmentation des effectifs dans la catégorie des services généraux est due à la conversion en postes à durée déterminée de postes occupés par du personnel temporaire engagé pour des périodes de longue durée.

Comme les années précédentes, le FIDA a recouru aux services de consultants, de personnel de conférence et d'autres agents temporaires pour lui permettre de couvrir ses besoins opérationnels.

b Prestations de retraite

Le FIDA est membre de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies qui a été créée pour assurer aux fonctionnaires concernés des prestations de retraite ainsi que des indemnités en cas de décès, d'invalidité et autres. Son personnel est donc couvert par un régime de retraite par capitalisation à prestations définies. L'obligation financière de l'organisation vis-à-vis de la Caisse se compose d'une cotisation obligatoire au taux établi par l'Assemblée générale des Nations Unies majorée, le cas échéant, d'une part du déficit actuariel, conformément aux dispositions de l'article 26 des Statuts de la Caisse des pensions. Cette part de déficit ne doit être payée que

lorsque l'Assemblée générale décide de recourir aux dispositions de l'article 26, après qu'une estimation actuarielle de l'actif de la Caisse a déterminé la nécessité d'un tel paiement à la date d'évaluation. Au moment où les présents états ont été établis, l'Assemblée générale n'avait pas eu recours auxdites dispositions.

La méthode actuarielle adoptée repose sur l'approche globale avec entrants. Le coût des prestations est comptabilisé en charge dans le compte de résultat de manière qu'il soit réparti sur les années de service des employés, conformément aux conseils des actuaires qui effectuent une évaluation complète du régime tous les deux ans. La dernière évaluation actuarielle a été établie au 31 décembre 1999. Le FIDA verse des cotisations pour le compte de son personnel (actuellement payées par l'affilié et le FIDA à hauteur de 7,9% et 15,8% respectivement de la rémunération soumise à retenue pour pension) et serait coresponsable, au prorata de sa part, de tout déficit. Le total des cotisations versées à la Caisse des pensions en 2001 s'est élevé à 3 709 000 USD (contre 3 555 000 USD en 2000). Le FIDA n'étant pas en mesure de déterminer avec suffisamment de fiabilité, à des fins comptables, ce que représente sa part de la position financière et de la performance de la Caisse des pensions, il ne comptabilise rien dans son actif à cet égard, et ne présente aucune autre information ayant trait aux prestations de retraite, comme le rendement des avoirs de la Caisse.

c Couverture médicale après cessation de service

Le FIDA participe sur la base d'un partage des coûts à un système de couverture médicale après cessation de service géré par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à l'intention des anciens fonctionnaires touchant une pension des Nations Unies et d'autres anciens fonctionnaires remplissant les conditions requises. Ce plan d'assurance médicale repose sur le principe de la répartition, c'est-à-dire qu'il finance les dépenses annuelles sur les budgets annuels et les cotisations du personnel. En 1995, la FAO a engagé un actuaire qui a mis en évidence, au 1^{er} janvier 1996, une dette non provisionnée de 212,5 millions de USD, dont 10,8 millions de USD revenant au FIDA compte tenu de ses effectifs en activité. Ce calcul a été effectué sur la base d'un groupe fermé à l'aide d'une méthode rétrospective. La mise à jour des évaluations officielles au 31 décembre 1997 fait ressortir la juste valeur de l'actif du système à 25 millions de USD et révèle un accroissement du déficit, à 229,3 millions de USD, dont la part du FIDA se trouve portée à 12,9 millions de USD. La norme comptable internationale n° 19 (révisée), qui a pris effet le 1^{er} janvier 1999, impose de couvrir intégralement ce passif dans les comptes de toute organisation sur une période de temps limitée. Le FIDA a décidé de provisionner sa part du déficit en la traitant comme une dépense amortissable de façon linéaire sur cinq ans à compter de la date d'adoption, comme l'y autorise la norme internationale.

La dernière évaluation actuarielle a été établie au 31 décembre 1999, à l'aide d'une méthode rétrospective de répartition des prestations au prorata des années de service, sur la base des hypothèses suivantes: taux d'actualisation - 6,5%; augmentations de salaires prévues - 3,5%; augmentations des frais médicaux - 5%; inflation - 3%. D'après ce calcul, la part de la dette non provisionnée revenant au FIDA était de l'ordre de 19,7 millions de USD au 31 décembre 1999, soit une hausse de quelque 6,8 millions de USD par rapport au déficit estimatif au 31 décembre 1997. Conformément aux dispositions transitoires de la norme comptable internationale n° 19, il convient de constater dans les comptes le déficit qui existait à la date d'entrée en vigueur de la nouvelle norme, c'est-à-dire le 1^{er} janvier 1999. Par prudence, le FIDA a donc comptabilisé le montant de l'accroissement du déficit à cette date. En décembre 2000, le Conseil d'administration a autorisé l'amortissement linéaire de ce montant (6,8 millions de USD) sur la période restant à courir, à savoir 2000-2003. En conséquence, les états financiers des exercices 2001 et 2000 contiennent une provision constituée comme suit au 31 décembre.



	<u>milliers de</u>	
	<u>—</u>	<u>—</u>
Provision reportée	8,4	3,5
Un cinquième du déficit initial estimé à 12,9 millions de USD	2,6	2,6
Un quart du montant de 6,8 millions de USD intégré au déficit initial	1,7	1,7
Total du déficit non provisionné	4,3	4,3
Coût des prestations imputé à l'exercice	1,0	0,6
Coût total imputé à l'exercice	5,3	4,9
Provision cumulée	13,7	8,4

Depuis le 1^{er} janvier 1998, le FIDA inscrit dans ses comptes, pour cette couverture médicale, le coût total des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice. En 2001, ce coût, inclus dans les salaires et prestations du personnel, a été de 974 000 USD (y compris un montant de 324 000 USD correspondant au coût des services rendus au cours des exercices précédents), contre 553 000 USD en 2000. En 1999, l'élément du passif correspondant figurait sous les Sommes à payer et engagements échus; pour plus de clarté, il a été reclassé au poste Provision pour couverture médicale après cessation de service, dans les états financiers de 2000. Il figure également dans les encaisses soumises à restriction du bilan de l'exercice 2000.

Il est prévu de procéder à une évaluation actuarielle au moins tous les deux ans.

ote **mposition**

Le FIDA est une institution spécialisée des Nations Unies, et en tant que telle, jouit du privilège d'exemption fiscale en vertu de la Convention de 1947 sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées des Nations Unies et de l'Accord entre la République italienne et le Fonds relatif au siège permanent du FIDA. Les prélèvements fiscaux s'appliquant aux éléments pour lesquels l'exemption n'a pas encore été obtenue sont déduits directement du produit des placements correspondant.

ote **mpré us**

a **léments de passif conditionnel**

- i) Au 31 décembre 1999, l'organisation enregistrait un élément de passif conditionnel au titre des dépenses encourues en 1998 pour l'organisation d'une exposition ainsi que pour l'aménagement et l'achat de mobilier et de matériel pour les nouveaux bâtiments du FIDA/2. Des dépenses d'un montant de 1,079 milliard de ITL (491 000 USD actuellement) doivent être remboursées par le Gouvernement italien, encore qu'aucune approbation définitive n'ait été donnée jusqu'ici. Sur ce montant, un remboursement d'environ 919 millions de ITL (418 000 USD) a été approuvé par la Représentation permanente de l'Italie. Par mesure de prudence, le solde de 161 millions de ITL a été passé en charges dans les états financiers 2000.
- ii) Le FIDA a accumulé des engagements conditionnels au titre des allègements de dettes annoncés par la Banque mondiale/Fonds monétaire international en faveur de 14 pays. Voir la note 9 b) pour plus de plus amples détails sur le coût potentiel de l'allègement des montants dus par ces pays au titre du principal et des intérêts ainsi que de la non-comptabilisation des intérêts qu'auraient produits les prêts pour lesquels un allègement de la dette a déjà été approuvé, comme indiqué à l'appendice G.

b **léments d'actif conditionnel**

L'organisation prévoit de recevoir environ 1,924 milliard de ITL (875 000 USD actuellement) au titre du remboursement de prélèvements fiscaux déduits du produit des placements au cours des années antérieures. Faute de certitude sur leur montant exact et sur la date de leur remboursement, les sommes correspondantes avaient été intégralement inscrites dans les comptes des exercices précédents. Le FIDA a récemment soumis au Gouvernement italien des demandes officielles de remboursement de ces prélèvements, mais leur restitution n'interviendra probablement pas avant la fin de 2001.

ote **ate d'autorisation de la publication des états financiers**

Les états financiers pourront être publiés après avoir été approuvés par le Conseil d'administration, à sa session d'avril 2002, sur recommandation du Comité de vérification des comptes formulée à sa réunion de mars 2002. Les états financiers de l'exercice 2001 seront soumis pour approbation au Conseil des gouverneurs à sa session de février 2003. Les états financiers de l'exercice 2000 ont été approuvés par le Conseil des gouverneurs à sa vingt-cinquième session, en février 2002.



PricewaterhouseCoopers

Pièce jointe à la lettre du 15 février 2002

PricewaterhouseCoopers S.p.A

VERSION PROVISOIRE

Le Fonds international de développement agricole
Rome

Nous avons procédé à la vérification des états financiers (appendices A à H) du Fonds international de développement agricole relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2001 et 2000. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction du Fonds. Notre responsabilité est d'émettre une opinion à leur sujet sur la base de notre vérification.

Notre vérification a été conduite selon les normes de révision comptable acceptées sur le plan international. Ces normes nous imposent de planifier et d'exécuter la vérification de manière à pouvoir raisonnablement assurer que les états financiers sont exempts d'inexactitudes matérielles. La vérification comprend l'examen, par sondage, des pièces justificatives des montants indiqués et des informations fournies dans les états financiers. Elle comprend aussi une évaluation des principes comptables appliqués et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une évaluation de la présentation générale des états financiers. Nous pensons que notre vérification nous permet de formuler une opinion avec un degré raisonnable de certitude.

À notre avis, les états financiers présentent de façon fidèle la situation financière du Fonds international de développement agricole aux 31 décembre 2001 et 2000, ainsi que les résultats de ses opérations et ses mouvements de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, en accord avec les normes comptables acceptées sur le plan international.

Rome,



Attachment to letter of 15 February 2002

PricewaterhouseCoopers SpA

DRAFT

The International Fund for Agricultural Development
Rome

We have audited the accompanying financial statements (Appendices A through H) of the International Fund for Agricultural Development (the Fund) as at and for the years ended 31 December 2001 and 2000. These financial statements are the responsibility of the Fund's management. Our responsibility is to express an opinion on these financial statements based on our audit.

We conducted our audit in accordance with International Standards on Auditing. Those standards require that we plan and perform the audit to obtain reasonable assurance about whether the financial statements are free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the financial statements. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by management, as well as evaluating the overall financial statement presentation. We believe that our audit provides a reasonable basis for our opinion.

In our opinion, the financial statements give a true and fair view of the financial position of the International Fund for Agricultural Development at 31 December 2001 and 2000, and the results of its operations and its cash flows for the years then ended in accordance with International Accounting Standards.

Rome,

Sede legale: Milano 10124 Via Vittor Pisani 20 Tel. 0247631 Fax 0266981433 Cap. Soc. 3.734.400,00 Euro i.v., C.F. e P. IVA e Reg. Imp. Milano 12379300155 Iscritta all'Albo Consob - Altri uffici: Ancona n°123 Via Corridoni 2 Tel. 07136881 - Bari 70125 Viale della Repubblica 110 Tel. 0805424463 - Bologna 40122 Via delle Lame 111 Tel. 051526511 - Brescia 25124 Via Cavallotti 70 Tel. 0302219811 - Firenze 50129 Viale Milton 65 Tel. 0554627130 - Genova 16121 Piazza Dante 7 Tel. 01029041 - Milano 20123 Corso Europa 2 Tel. 0277851 - Napoli 80121 Piazza dei Miracoli 30 Tel. 0817644441 - Padova 35137 Largo Europa 16 Tel. 0498762677 - Palermo 90111 Via Marziale Ugo 60 Tel. 091349737 - Parma 43103 V.le Tanara 20/A Tel. 0521242848 - Roma 00154 Largo Fochetti 29 Tel. 06570231 - Torino 10123 Corso Montevucchio 37 Tel. 011556771 - Trento 38103 Via Munzoni 16 Tel. 0461337004 - Treviso 31100 Piazza Crispi 6 Tel. 0422541726 - Udine 33100 Via Marconi 12 Tel. 043225789 - Verona 37122 Corso Porta Nuova 125 Tel. 0476092561